

Mémoire pour l'obtention du diplôme ES de EDE

## Regard de quatre politiciens valaisans.

*Quelles sont les diverses tendances politiques au sein des partis valaisans pour les structures d'accueil de l'enfance ?*



**Ravey (-Bruchez) Mélanie**

Référente thématique : Bréaud Sibylle  
HES-SO Valais - Secteur ES  
Filière EDE- PTA 12

Fully, octobre 2014

## **Résumé de la recherche**

Le cadre de fonctionnement, les normes et les conditions de travail dans les structures d'accueil de l'enfance sont édictées, de par le système législatif, par les politiciens suisses. Ainsi, toutes les améliorations, les exigences et les besoins de changements dans l'éducation de l'enfance doivent se faire en collaboration et se négocier avec le monde politique suisse. Ce travail a donc pour but de décrire les niveaux politiques qu'influent sur la petite enfance et de développer les opinions des quatre grands partis du canton du Valais qui sont : l'union démocratique du centre, le parti libéral radical, le parti démocrate-chrétien et le parti socialiste. Ce cheminement permettra d'identifier la provenance des directives concernant la petite enfance et les entités aptes à les modifier.

## **Mots clés**

- Régime politique
- Système législatif
- Parti politique
- Politique familiale
- Structure d'accueil de l'enfance

## **Remerciements**

Je tiens à remercier ici toutes les personnes qui ont contribué à rendre possible la rédaction de ce travail. Merci à Madame Sibylle Bréaud, référente thématique, qui a su garder l'objectivité et le recul nécessaire tout au long de ce travail. Merci à Monsieur Xavier Pitteloud, référent méthodologique à l'ES de Sion. Merci également à toutes les nombreuses personnes qui ont relu ce travail et ont apporté leurs remarques dont Madame Myriam Gremion que je remercie chaleureusement.

## **Avertissement**

« Les opinions émises dans ce mémoire n'engagent que leur auteur. »

## **Illustrations de couverture**

- Les enfants, on s'en occupe ! In : L'Hebdo [en ligne] .2013. Adresse URL : <http://www.hebdo.ch/hebdo/%C2%ABles-enfants-s%E2%80%99en-occupe%C2%BB> (consultée le 07.09.14)
- Ecole supérieur domaine social Valais [en ligne] 2014. Adresse URL : <http://www.es-social.ch/Education-de-lenfance/La-formation/P%C3%A9dagogique-et-%C3%A9veil-culturel> (consultée le 25.09.14)

## Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	1
<b>1.1. Cadre de recherche</b> .....	1
1.1.1. <i>Illustration</i> .....	1
1.1.2. <i>Thématique traitée</i> .....	1
1.1.3. <i>Intérêt présenté par la recherche</i> .....	2
<b>1.2. Problématique</b> .....	2
1.2.1. <i>Question de départ</i> .....	2
1.2.2. <i>Les limites du travail</i> .....	3
1.2.3. <i>Objectifs de la recherche</i> .....	3
<b>1.3. Cadre théorique</b> .....	3
1.3.1. <i>Contexte politique suisse</i> .....	3
1.3.2. <i>Contexte de la politique sociale suisse</i> .....	5
1.3.3. <i>Contexte de la politique familiale suisse</i> .....	6
1.3.4. <i>Contexte historique des structures d'accueil de l'enfance</i> .....	8
1.3.5. <i>Les directives en vigueur</i> .....	11
<b>1.4. Cadre d'analyse</b> .....	12
1.4.1. <i>Terrain de recherche et échantillon retenu</i> .....	12
1.4.2. <i>Méthodes de recherche</i> .....	12
1.4.3. <i>Méthodes de recueil des données</i> .....	13
1.4.4. <i>Compte rendu de l'enquête</i> .....	13
<b>2. Les structures d'accueil de l'enfance et la politique, quelles préoccupations ? ...</b>	15
<b>2.1. L'avis des différents partis sur les structures d'accueil de l'enfance</b> .....	15
2.1.1. <i>UDC-Valais</i> .....	15
2.1.2. <i>PLR-Suisse</i> .....	16
2.1.3. <i>PDC-Valais romand</i> .....	16
2.1.4. <i>PS-Suisse</i> .....	17
2.1.5. <i>Synthèse de ces différents avis</i> .....	18
<b>2.2. Résultats des entretiens.</b> .....	18
2.2.1. <i>Premiers contacts</i> .....	18
2.2.2. <i>Connaissances sur les structures</i> .....	19
2.2.3. <i>Connaissances au niveau du personnel des structures</i> .....	20
2.2.4. <i>Conditions de travail</i> .....	20
2.2.5. <i>Politique familiale en Suisse et en Valais</i> .....	21
2.2.6. <i>Pouvoir d'action des politiques sur les structures d'accueil de l'enfance</i> .....	22

2.2.7. <i>Finances</i> .....	22
2.2.8. <i>Au niveau de l'évolution de la société</i> .....	23
2.2.9. <i>Sous l'angle des enfants</i> .....	23
<b>3. Conclusion</b> .....	<b>25</b>
<b>3.1. Résumé et synthèse des données traitées</b> .....	<b>25</b>
<b>3.2. Analyse et discussion des résultats obtenus</b> .....	<b>26</b>
3.2.1. <i>Analyse des résultats</i> .....	26
3.2.2. <i>Lien entre l'intérêt de départ et les résultats obtenus</i> .....	29
3.2.3. <i>Atteinte des objectifs</i> .....	29
3.2.4. <i>Apports du travail</i> .....	29
3.2.5. <i>Mes apprentissages durant ce travail</i> .....	30
<b>3.3. Limites du travail</b> .....	<b>31</b>
<b>3.4. Perspectives et pistes d'action professionnelle</b> .....	<b>31</b>
<b>3.5. Remarques finales</b> .....	<b>31</b>
<b>4. Bibliographie</b> .....	<b>33</b>
<b>5. Annexes</b> .....	<b>35</b>
Annexe numéro I .....	I
Annexe numéro II .....	IV
Tableau récapitulatif des informations recueillies durant les entretiens.....	IV
Annexe numéro III .....	X

# 1. Introduction

## 1.1. Cadre de recherche

### 1.1.1. Illustration

Le 9 février 2014 à Genève, un référendum sur les crèches a été soumis au vote populaire. Celui-ci voulait augmenter le nombre légal d'enfants sous la responsabilité d'un éducateur de l'enfance afin de diminuer les coûts d'une structure d'accueil de l'enfance et d'offrir des places supplémentaires pour les jeunes enfants. Dans le même temps, « *Le Nouvelliste* » déplore un manque de places en nursery dans la ville de Sion, ainsi que dans d'autres villes valaisannes, et liste les différentes structures innovées ou en attente d'ouverture par manque de locaux adéquats.<sup>1</sup>

Le « *FEMINA* », dans son article du 19 juin 2011<sup>2</sup>, discute le manque de places de crèche, les critères d'attribution des places, l'investissement de l'état, la prise en charge des coûts, la responsabilité des entreprises et le nombre de personnes ayant recours à une crèche ou un parent d'accueil. Les calculs effectués indiquent que 32.8% des personnes sondées trouvent qu'il n'y a *pas du tout assez* de place et 33.4% *pas vraiment assez*. Ce constat n'est pas nouveau, dans son émission du 17 janvier 2008, un journaliste de « *Temps Présent* »<sup>3</sup> réalisait déjà un reportage sur cette problématique du manque de place en crèche. Il tentait notamment de comprendre le rôle et les responsabilités des différents niveaux que sont les communes, les cantons et la confédération. A cette occasion, Manuel Tornare, conseiller administratif genevois, annonçait une place en crèche pour chaque enfant d'ici 2015.

Le 14 décembre 2006, le « *Matin Bleu* » annonçait la fermeture de la crèche de Bex. La demande est importante, la structure affiche complet mais il n'y a pas suffisamment de personnel qualifié selon les normes cantonales et la commune refuse de donner une aide financière pour l'engagement d'une éducatrice en sus<sup>4</sup>. En revanche, à Troistorrents, une nouvelle structure a été créée, basée sur les besoins de la population identifiés par le biais d'un sondage et laisse de la place supplémentaire pour une adaptation des locaux selon les besoins. La municipalité va également augmenter le personnel selon les besoins, écrit Zwahlen dans « *Le Nouvelliste* » du 22 février 2014<sup>5</sup>.

A un autre échelon, conscient de l'importance d'un soutien politique, le Conseil national a voté en 2003 la mise en place d'un programme d'impulsion à l'ouverture ou l'agrandissement de structure d'accueil pour jeunes enfants. En 2011 une première fois, puis au printemps de cette année 2014, ce programme a été prolongé et une nouvelle enveloppe de 120 millions de francs a été octroyée pour continuer à favoriser la création de places d'accueil.

Quelle est la situation en Valais ? Quelles lois existent au niveau de l'accueil de l'enfance ? Dans quelle mesure la politique de l'enfance fait-elle partie des priorités cantonales et quels sont les avis des différents avis des partis politiques valaisans à ce sujet ?

### 1.1.2. Thématique traitée

Nous comprenons par ces articles que les structures d'accueil de l'enfance dépendent de décisions politiques fédérales, cantonales ainsi que communales. De par notre régime

---

<sup>1</sup> KILLE ELSIG, Cathrine. De l'espace pour la jeunesse. *Le Nouvelliste*, 19.02.2014, p. 10

<sup>2</sup> WEBER, Sandra. Pénurie de crèches, de qui se moque-t-on ?. *FEMINA*, 19.06.2011, no 26, p. 14-24

<sup>3</sup> <http://www.rts.ch/emissions/temps-present/famille-jeunesse/1341835-un-hiver-sans-creche.html> (consulté le 20.09.14)

<sup>4</sup> Z., N. La seule crèche de Bex ferme : les parents sont révoltés. *Le matin bleu*. 14.12.2006, no 243 p.2

<sup>5</sup> ZWAHLEN, Fabrice. La fin d'une très longue attente... *Le Nouvelliste*, 22.02.2014, p. 10

politique démocratique, les décisions prises dépendent de la population et des divers partis mis en place pour représenter les idées de chacun. L'autonomie des cantons induit de grandes disparités régionales. Par ailleurs, une insécurité latente existe tant par rapport à l'organisation et au fonctionnement des structures que par rapport aux professionnels actifs ; insécurité liée aux partis politiques en place et aux élections qui ont lieu chaque quatre an. Un exemple cantonal est la diminution des budgets pour l'achat de matériel pédagogique imposée par le département de la formation et de la sécurité valaisan.

Bien entendu, le peuple a son mot à dire mais uniquement par le biais des personnes qu'il élit lorsque les décisions ne passent pas en votation populaire. La politique familiale suisse peut sensiblement diverger selon les opinions des partis politiques en charge de ces dicastères. Pour permettre une communication constructive avec les divers partis politiques, la connaissance de leurs intentions et leurs avis sur la politique de l'enfance est nécessaire : nous avons à connaître notre système politique ainsi que les enjeux lorsque nous votons.

### *1.1.3. Intérêt présenté par la recherche*

Pour les professionnels de l'enfance, il est évident que la collaboration entre politique et terrain est inéluctable. L'AVALTS (Association Valaisanne des Travailleurs Sociaux) et le SSP (Syndicat des Services Publics) sont d'ailleurs fréquemment en discussion avec divers responsables politiques pour discuter des crèches et des conditions de travail dans le secteur de l'enfance. La profession ne peut pas travailler, ni développer le cadre de travail, les salaires,... sans l'aval des pouvoirs politiques.

Comprendre notre environnement et les contraintes d'un métier où différents niveaux politiques déterminent les règles sont nécessaires pour une perception réaliste de la profession et des progressions possibles. Comprendre d'où viennent les directives et pourquoi le domaine de la petite enfance en est à ce stade, à ce moment, est une composante nécessaire pour une meilleure reconnaissance réciproque et pour une transmission des attentes et des besoins spécifiques à la prise en charge extrafamiliale des jeunes enfants. Il est essentiel que les professionnels actifs dans les crèches aient conscience des enjeux exo- et macro-systémiques et qu'ils se positionnent comme interlocuteurs privilégiés et engagés pour le développement du secteur. Cet écrit sera une vraie plus-value pour ma vie professionnelle ainsi que, je l'espère, pour celle de collègues à venir. Cette recherche se veut être une base ouvrant la discussion. Comme dans notre profession nous accueillons l'enfant là où il est dans son apprentissage, nous devons aller chercher les politiciens là où ils sont dans leurs réflexions sur les structures d'accueil de l'enfance.

## **1.2. Problématique**

### *1.2.1. Question de départ*

Dans le cadre de ma formation, je me suis souvent demandée comment nous pouvions mettre en œuvre l'ensemble des éléments présentés à l'école, comme la pédagogie différenciée, la créativité, le développement de l'enfant dans ses différentes sphères, l'observation fine et la participation au dépistage précoce, etc. sur le terrain en respectant les contraintes des structures, en restant disponible pour les enfants, les parents et les enseignants, en respectant les contraintes budgétaires et en évitant l'épuisement professionnel. Le terrain m'a très vite permis de me rendre compte que j'étais obligée de mettre des priorités et que, dans les conditions actuelles de prise en charge, je ne pouvais pas tout faire à la perfection. Je me suis donc demandée ce qui nous amenait, nous, professionnels au quotidien avec des enfants, à nous sentir frustrés, non-reconnus dans l'importance de nos actions ; à avoir l'impression de pouvoir améliorer notre offres et nos conditions d'accueil mais de ne pas en avoir les moyens. Comme les responsables

politiques sont ceux qui décident de notre cadre de travail et qui édictent les normes et règlements généraux, j'ai décidé de consacrer mon travail de fin d'étude à la compréhension de leurs représentations et de leurs opinions relatives au secteur de la petite enfance. Je suis donc arrivée à la formulation de cette question de recherche : « Quelles sont les diverses tendances politiques au sein des partis valaisans pour les structures d'accueil de l'enfance ? »

### 1.2.2. *Les limites du travail*

Ce sujet est extrêmement vaste et peut avoir différents axes de réflexion. Nous pourrions voir les pistes d'action pour une meilleure collaboration crèche - politique, les conséquences des avis des partis sur les budgets alloués, les possibilités de revalorisation de la profession, etc. Nous pourrions également élargir le débat et faire un comparatif des avis de chaque parti selon leur positionnement hiérarchique fédéral, cantonal ou communal. Toutefois, cette option va au-delà de nos possibilités compte tenu des contraintes de temps et de rédaction. Ainsi, nous nous concentrerons dans ce travail sur l'élaboration d'un état des lieux des tendances politiques en matière d'accueil extra-familial des jeunes enfants des 4 grands partis valaisans qui sont : le Parti Socialiste (PS), le Parti Démocrate-Chrétien (PDC), le Parti Libéral Radical (PLR) et l'Union Démocratique du Centre (UDC).<sup>6</sup> Il paraît en effet important de commencer par constituer un socle solide de connaissances avant de nous lancer dans la formulation de pistes ou de recommandations qui ne correspondraient peut-être pas à la réalité ou qui ne seraient tout simplement pas réalisable ou applicable. Comme pour une analyse de situation, vérifions les hypothèses de compréhension avant d'agir.

### 1.2.3. *Objectifs de la recherche*

Les objectifs pour ce travail sont de :

- Clarifier la volonté et les actions concrètes des politiciens valaisans pour les structures d'accueil.
- Améliorer la compréhension des actions politiques concernant notre profession.
- Établir une vision globale du cadre que connaissent les structures d'accueil de l'enfance en Valais à travers les lois et les directives Suisses, cantonales et communales.

## 1.3. **Cadre théorique**

Pour expliciter au mieux la situation actuelle, il paraît intéressant de commencer par donner un ancrage théorique, conceptuel et contextuel à notre problématique. Nous allons ainsi, dans cette partie effectuer un recentrage historique permettant de comprendre les fondements du système politique suisse et dans quelles circonstances ont conduit à la politique de l'enfance actuellement prônée. Nous verrons également le cadre législatif en vigueur dans le domaine ainsi que l'évolution de la politique sociale et de la politique familiale en Suisse ; cette trame amenant finalement à l'évolution des structures d'accueil de l'enfance.

### 1.3.1. *Contexte politique suisse*

*« Le régime politique fait référence à la manière dont le pouvoir est organisé et exercé au sein d'une entité politique donnée. Cela renvoie donc à la forme institutionnelle du pouvoir mais aussi à la pratique découlant de cette forme institutionnelle. »<sup>7</sup>*

---

<sup>6</sup> Pour la suite de ce travail, nous utiliserons les abréviations entre parenthèses afin ne pas alourdir le texte.

<sup>7</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9gime\\_politique](http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9gime_politique) (consulté le 14.05.14)

Différentes formes de gouvernement ont été présentes déjà depuis l'Antiquité. Une classification de Platon et d'Aristote se faisait par l'origine de la souveraineté. Ainsi, il y avait trois types de gouvernement : royauté, aristocratie et démocratie et trois formes corrompues de ces régimes : tyrannie, oligarchie et démagogie. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, Montesquieu propose le principe de séparation des pouvoirs, en distinguant :

- Le pouvoir législatif : responsable de l'élaboration des lois.
- Le pouvoir exécutif : responsable de l'exécution des lois.
- Le pouvoir judiciaire : responsable du respect des lois.

Cette séparation permet de partager les responsabilités en différentes entités et d'éviter qu'un plein pouvoir soit donné à une seule personne. Une autre séparation intéressante est celle de la séparation verticale du pouvoir qui permet des niveaux intermédiaires entre un état et ses citoyens. On distingue par exemple, l'état unitaire de l'état fédéral.<sup>8</sup>

La Confédération helvétique a vu le jour en 1291. Plusieurs cantons se rallient à la Confédération et en 1848, la Constitution fédérale voit le jour. Avec celle-ci, la Suisse devient un Etat fédératif peu centralisé qui donne beaucoup de pouvoir aux cantons même s'ils ne peuvent pas aller à l'encontre des lois fédérales. L'état fédéral suisse répartit ainsi le pouvoir entre la confédération (Etat central), les 26 cantons (Etats fédéraux) et les 2352 communes (état au 1.1.2014). Chacun de ces niveaux dispose d'un pouvoir législatif et exécutif. La confédération et les cantons ont en outre un pouvoir judiciaire (ensemble de tribunaux) qui se charge de faire respecter les lois.<sup>9</sup> En 1874, des modifications ont été apportées à la Constitution et centralisent un peu plus le système. Enfin, la nouvelle Constitution a été acceptée en 1999. « *La Constitution n'est pas seulement un texte juridique mais aussi un document reflétant l'histoire politique, économique et culturelle de notre pays. Ce texte n'est pas immuable, mais, grâce à l'exercice du droit de référendum et d'initiative, il peut s'adapter à la société en mutation. La Constitution définit les fondements de la structure de l'Etat, énumère les buts essentiels qu'elle se propose d'atteindre, attribue à l'Etat les tâches qui lui reviennent ; enfin elle définit la situation juridique de l'être humain (droits, garanties et devoirs).* »<sup>10</sup> C'est ainsi qu'elle a été revue à deux reprises.

En ce qui a trait aux pouvoirs législatif et exécutif, du système politique suisse, il y a 3 niveaux distincts :

	Législatif	Exécutif
<b>Fédéral</b>	Conseil national et Conseil des états qui forment l'Assemblée fédérale	Conseil fédéral
<b>Cantonal</b>	Grand conseil	Conseil d'état
<b>Communal</b>	Assemblée primaire ou Conseil général	Conseil communal

<sup>11</sup>

« *La Confédération est compétente uniquement dans les domaines qui lui ont été expressément conférés par la Constitution fédérale. Toutes les autres tâches (par exemple au niveau de l'éducation, des hôpitaux ou encore de la police) incombent aux cantons, qui jouissent ainsi d'une ample autonomie. Aux communes reviennent les tâches qui leur sont expressément confiées par le canton auquel elles appartiennent ou par la Confédération,*

<sup>8</sup> <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Regime.htm> (consulté le 14.05.14)

<sup>9</sup> <https://www.ch.ch/fr/federalisme-suisse/> (consulté le 14.05.14)

<sup>10</sup> Manuel de droit. p. 60-62

<sup>11</sup> Cours de droit de première année



*mais elles peuvent aussi légiférer là où le droit cantonal ne prévoit pas de normes précises concernant un objet qui les concerne. »<sup>12</sup>*

On l'aura donc compris, les citoyens suisses sont soumis aux lois fédérales, cantonales et communales. Comme chaque canton dispose de son parlement, de son gouvernement et de ses tribunaux, la proximité avec les citoyens est assurée. En revanche, la complexité de ce système peut parfois ralentir son fonctionnement.<sup>13</sup>

En Suisse, de nombreux partis politiques se sont constitués. « *Un parti est un groupe de personnes qui partagent les mêmes conceptions politiques – notamment sur le rôle et l'organisation de l'État – et s'unissent pour les concrétiser. La Constitution fédérale décrit leurs tâches en ces termes: Les partis politiques contribuent à former l'opinion et la volonté populaire.*

*Les tâches du parti sont d'évoluer dans les domaines les plus variés et à tous les niveaux politiques en Suisse (confédération, cantons, communes). Les partis remplissent notamment les tâches suivantes:*

- *recruter des candidats pour les fonctions publiques;*
- *contribuer à la formation de l'opinion sur des questions politiques;*
- *prendre part à la procédure de consultation sur de nouvelles lois. »<sup>14</sup>*

Quatre partis principaux sont présents dans la plupart des cantons ; il s'agit du Parti socialiste, du Parti démocrate-chrétien, du Parti libéral-radical et de l'Union démocratique du centre.

### *1.3.2. Contexte de la politique sociale suisse*

La concrétisation d'une politique sociale au sens strict du terme s'est faite relativement tardivement en Suisse. Historiquement, la pratique des soins était une histoire de femmes, les hommes avaient des tâches considérées plus prestigieuses comme la chasse. Les connaissances empiriques des femmes ont pourtant été très importantes pour différentes compétences d'aujourd'hui comme l'utilisation des plantes, la médecine, les massages,... même si elles sont souvent négligées. Avec l'arrivée du christianisme, les religieuses ont assumé cette tâche de soins. Elles le font de manière gratuite ce qui augmente l'idée de la qualité naturellement féminine. Les soins ont également pris une notion de subalterne et seront perçus comme dégoûtants.<sup>15</sup> Ainsi, avant l'industrialisation, en Suisse comme en Europe, ce sont les communes et les œuvres religieuses ou caritatives qui aidaient les orphelins, les enfants pauvres ainsi que les mères célibataires ou encore les enfants handicapés. C'est une perspective de bienfaisance qui prévaut. L'Etat n'intervient qu'en tout dernier recours et il est très humiliant et déshumanisant de devoir demander cette aide. Plus tard, avec la séparation du clergé et du politique, l'Etat reprend sous sa responsabilité beaucoup d'institutions de soins comme les hôpitaux.

Ensuite, dès 1848, une forte industrialisation du pays amène l'émigration de la campagne aux bourgs avec comme conséquence de longues journées de travail, le travail des femmes et des enfants ainsi qu'une grande misère. Les conditions de vie et de travail précaires, insalubres, éreintantes amènent les personnes à se regrouper pour se défendre. La première intervention de l'Etat a lieu en 1877 avec la loi sur le travail dans les fabriques. Cette loi a été mise en place pour éviter la révolte et l'épuisement de la société. Une

---

<sup>12</sup> <https://www.ch.ch/fr/federalisme-suisse/> (consulté le 14.05.14)

<sup>13</sup> Cours de politique sociale de deuxième année

<sup>14</sup> <https://www.ch.ch/fr/taches-partis/> (consulté le 14.05.14)

<sup>15</sup> Les métiers de la petite enfance. Des professions en quête d'identité p.13-16

deuxième réaction de l'Etat a lieu dans la période de l'entre-deux guerres. À nouveau, la misère et la précarité se ressentent dans la population.<sup>16</sup> Dans ces conditions, la politique sociale commence à voir le jour, même si son déploiement en Suisse date principalement de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. La première assurance sociale est une assurance militaire datant de 1902. La loi sur l'assurance maladie est votée en 1914 et celle accident en 1918. Ensuite, c'est en 1948 qu'entre en vigueur la Loi sur l'assurance vieillesse et survivants, en 1960 que naît l'Assurance Invalidité, puis en 1985 qu'arrive la Loi sur la prévoyance professionnelle.

On voit qu'avec le temps, l'état capitaliste a laissé de la place à un état providence. Mais cela s'est fait petit à petit durant de longues années. Comme dit plus haut, le système suisse permet une grande proximité avec les citoyens mais cette proximité ralentit également les prises de décision et leur application.

### 1.3.3. Contexte de la politique familiale suisse

#### 1.3.3.1. L'angle politique

« Par politique familiale, on peut entendre au sens large toutes les mesures et dispositions généralement reconnues qui contribuent à influencer les services et prestations fournis par la famille. Pour le Conseil Fédéral, la politique familiale contribue à propager et à actualiser certaines idées et notions de la vie publique et de l'ordre social, étant donné que la famille est considérée comme une institution fondamentale de la société. »<sup>17</sup>

Selon l'ouvrage « La politique familiale en Suisse » de Dafflon et Abatti<sup>18</sup>, la première fois que la Confédération est interpellée pour agir en faveur des familles se fait dans les années trente. En 1916, un système d'allocations familiales avait déjà vu le jour dans les entreprises, mais il avait été mis à mal durant l'entre deux-guerre. Réactivé ensuite par les employeurs et certains cantons, ce n'est finalement qu'en 1945 que le système d'allocations familiales est inscrit dans la Constitution. Jusqu'à cette date, la Confédération a ainsi évité la question en se déchargeant sur les cantons ; ce qui a induit de grandes variations pour les familles selon les régions. Dès lors, la Confédération a le mandat de créer une assurance maternité et autorise une solution fédérale relativement aux allocations familiales. C'est finalement en 2006, après de nombreux débats et initiatives qu'entre en vigueur une loi nationale sur les allocations familiales, la LAFAM.

La Petite enfance, fait partie de la politique familiale. Avec l'essor du travail des femmes, les premières institutions s'occupant des jeunes enfants voient le jour. Elles vont suivre un mouvement exponentiel compte tenu de la forte demande. De plus, avec l'évolution de la société, les mouvements féministes se sont battus pour le droit des femmes au travail et pour une égalité entre les hommes et les femmes. On demande donc pour ce droit au travail des services publics de garde d'enfants, d'autant plus que l'on prend maintenant en compte l'enfant comme citoyen et on considère ses nouveaux besoins éducatifs au nom de la pédagogie de la socialisation. On se préoccupe maintenant de la petite enfance et tout cela amène un besoin de préscolarisation.<sup>19</sup>

Bien que la politique familiale soit principalement une tâche cantonale, pour le secteur de la petite enfance, la responsabilité est en partie transférée aux communes. Le tableau ci-dessous intitulé « *Politique de la petite enfance en Suisse romande* » illustre le partage des débats entre les cantons et les communes.

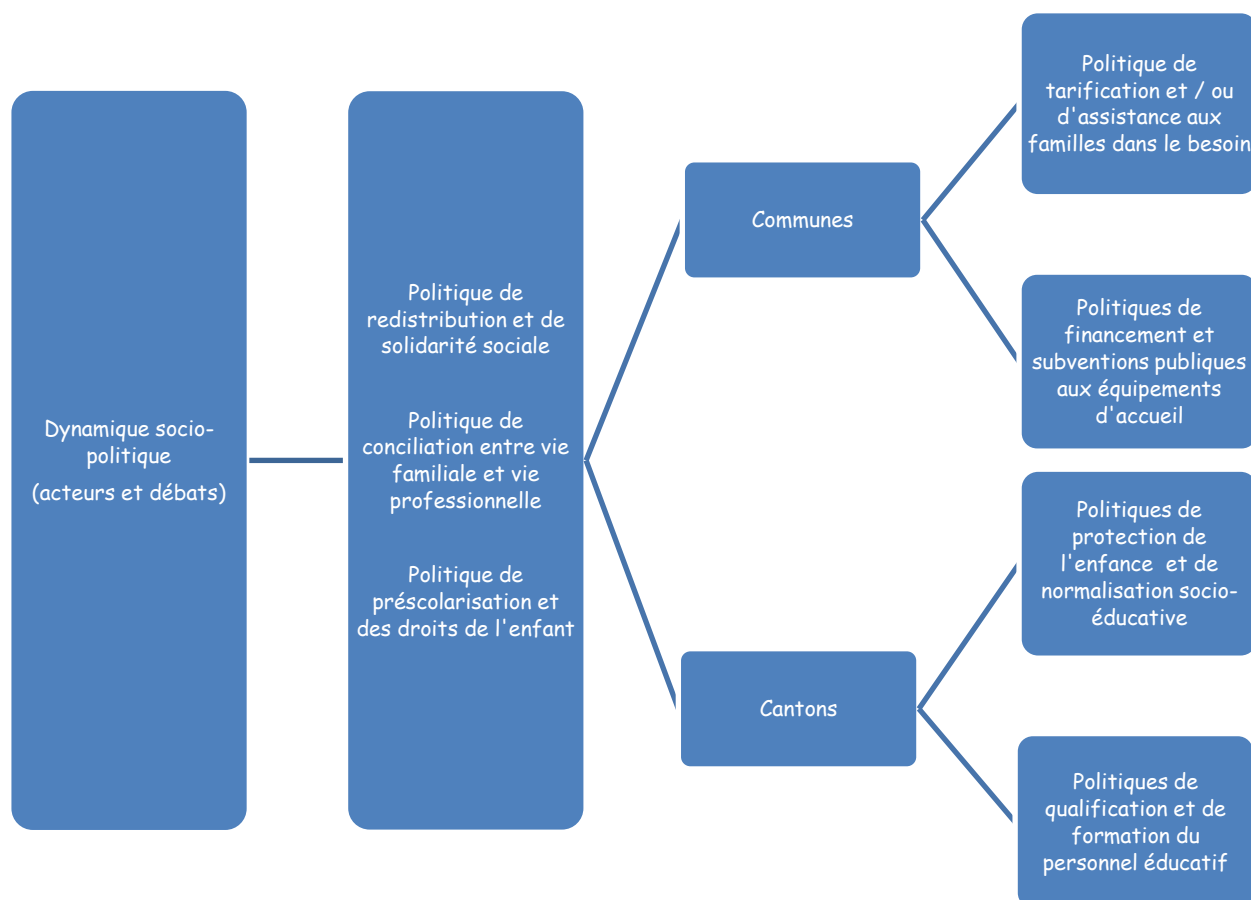
---

<sup>16</sup> Cours de politique sociale de deuxième année

<sup>17</sup> Cours de politique sociale de deuxième année

<sup>18</sup> La politique familiale en Suisse. p. 1-2

<sup>19</sup> Petite enfance en Suisse romande. p. 101-103



20

### 1.3.3.2. L'angle familial

Pour compléter la politique familiale, il semble essentiel de définir plus spécifiquement le concept de « famille ». Est-elle définie par un lien intime entre deux individus ? Par la présence d'enfants ? L'union libre est-elle légitime ? Au niveau politique, Dafflon et Abatti indique que « *pour la politique la famille est la base naturelle, voire la cellule fondamentale de la communauté étatique* »<sup>21</sup>. Pourtant, elle n'a jamais été définie clairement. Il n'y a donc aucune base légale.

Pour ce travail, nous nous appuyons sur la définition de Dafflon et Abatti reprenant la définition d'un rapport fédéral de 1982 : « *A l'heure actuelle, la famille peut être définie comme groupe social d'un genre particulier, fondé sur les relations entre parents et enfants, et reconnu comme tel par la société, c'est-à-dire institutionnalisé* »<sup>22</sup>. Plusieurs éléments sont à relever. Tout d'abord, la présence d'enfant est une caractéristique-clé. Ensuite, une reconnaissance sociale et finalement, qu'importe la forme, la famille doit être institutionnalisée. Dans un état moderne comme le nôtre, cette démarche se fait au travers du droit. Pourtant, il n'y a pas de définition comme base légale d'appui, cela peut donc poser problème. Par exemple, dans notre société, un lien étroit entre mariage et famille perdure, alors que le nombre de mariage diminue et l'union libre augmente. Comme il n'y a pas de définition claire, il est légitime de se demander qui doit être pris en compte dans les

<sup>20</sup> Petite enfance en Suisse romande. p. 99

<sup>21</sup> La politique familiale en Suisse. p. 7

<sup>22</sup> La politique familiale en Suisse. p. 7

programmes de politique familiale. La métamorphose des structures familiales se traduit en effet par des situations et des besoins différents qui exigent plus de flexibilité dans la politique familiale. Dépasser les anciens schémas stéréotypés en respectant la neutralité face aux choix individuels est donc primordiale.

La vision de l'enfant et de la famille a évolué de concert avec les évolutions économiques, politiques et sociales. Ainsi, l'enfant est passé de symbole de péché, pervers et dangereux, à l'animal sans raison ni jugement et à jouet amusant pour l'adulte avant d'être reconnu comme sujet de psychanalyse avec Freud au début du XX<sup>ème</sup> siècle. L'enfant devient légitime pour la création de théories d'éducation. Parallèlement, la fonction parentale a connu diverses étapes, jusqu'à la famille moderne de type nucléaire, caractérisée par l'apparition d'un sentiment nouveau, signifiant un lien particulier et intime entre ses membres, où sont reconnus l'amour parental et le primat de l'espace privé sur l'espace collectif. Ainsi, du XVIII au XX<sup>ème</sup> siècle, la société se transforme tout comme la famille. L'Etat désigne la famille comme unité élémentaire de la société et du pouvoir. La femme est alors valorisée comme mère et des lois commencent à être érigées pour protéger les femmes et enfants.

#### 1.3.4. Contexte historique des structures d'accueil de l'enfance

##### 1.3.4.1. Évolution de la fonction des structures

Au niveau des structures d'accueil de l'enfance, nous l'avons vu plus haut, leur création a été dictée par le besoin de garde qu'avaient les mères qui devaient ou désiraient travailler. Par ailleurs, l'arrivée des tétines en caoutchouc et de l'allaitement artificiel se répand grâce à l'amélioration des techniques de stérilisation et grâce au procédé de pasteurisation. Ces nouveautés participent à l'essor des prises en charge collectives des jeunes enfants. Deux types principaux d'établissement se développent :

- *Les pouponnières* qui recueillent des enfants placés, abandonnés ou malades (jour et nuit) et qui ont comme objectif principal de garder ces enfants vivants en leur offrant les soins de base nécessaires : enfants lavés, changés, nourris.
- *les crèches* qui se développent dans l'entre-deux-guerres, assurant l'accueil à la journée d'enfants bien portant non sevrés. Ces institutions-crèches sont payantes selon un tarif progressif, en fonction des revenus, car les places sont destinées surtout à la classe défavorisée.

Depuis, bien que le nombre de naissance ne cesse de diminuer, le besoin en place d'accueil de l'enfance s'accroît.<sup>23</sup> Si jusqu'aux années 1960, la demande des classes moyennes est faible ou inexistante (il leur est facile, à cette époque, de trouver une aide à domicile à la journée), le nombre d'enfants de mères diplômées augmente depuis cette période alors que les enfants de la classe ouvrière dans les crèches diminue. On constate donc une externalisation de l'éducation des enfants<sup>24</sup> malgré que le rôle de la mère éducatrice soit toujours valorisé et considéré comme naturelle et bénéfique pour l'enfant.

*« En Valais, la « Pouponnière valaisanne » peut être considéré comme l'institution qui a fourni la première des prestations d'accueil à la journée. Elle a été fondée en 1929 pour accueillir des enfants de l'ensemble du canton ayant une problématique sociale importante. Autour des années 1950, elle a commencé à fournir des prestations d'accueil à la journée.*

*La notion « d'accueil à la journée » apparut à Sion vers les années 50, puis fut suivi en 1969 à Sierre et en 1971 à Monthey. Dans le Haut-Valais, la première structure d'accueil fut la*

---

<sup>23</sup> Les métiers de la petite enfance. Des professions en quête d'identité p. 73

<sup>24</sup> Petite enfance en Suisse romande. p. 99

crèche Ringelreija à Brigue. Elle a ouvert ses portes en 1987, puis fut suivie par la crèche Spilichishta à Viège 1990. »<sup>25</sup> Le rôle de la mère au foyer et responsable de l'éducation de ses enfants est resté très ancré en Valais de par la sensibilité catholique du canton et par le fait que la famille élargie habite souvent à proximité et peut donc aider.

A l'heure actuelle, les structures d'accueil ont pour but d'accueillir les enfants afin de « permettre une meilleure conciliation entre famille et travail pour chacun des parents, assurer une sécurité financière pour les familles dont les revenus sont bas, répondre à la nécessité économique des familles monoparentales, d'augmenter les ressources humaines pour répondre aux besoins de l'économie et de certaines institutions publiques (domaines de la santé, du social) et promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. » Il y a différents types de structures ; nurserie, crèche, garderie, jardins d'enfants et UAPE ...<sup>26</sup>

Dans cette définition officielle, la structure d'accueil de l'enfant a uniquement une fonction de garde afin de permettre le travail des parents. Cependant, les structures d'accueil ont également un rôle pédagogique, préventif, social et d'égalité des chances auprès de l'enfant, largement reconnu. L' « Inventaire des équipements d'accueil de la petite enfance en Suisse romande, situation fin 1991 début 1992 » laisse déjà entrevoir qu'en Valais comme en romandie, une majorité de structures sont orientées sur la socialisation et seule une minorité sert de moyen de garde d'enfants à la journée durant le travail des parents.

	VS (f)	SRO
<b>Crèches, pouponnières et garderies à plein temps avec repas</b>	13	178
<b>Crèches à mi-temps</b>	-	3
<b>Garderies sans repas</b>	8	65
<b>Haltes garderies</b>	7	69
<b>Garderies + jardins d'enfant</b>	-	66
<b>Jardins d'enfants</b>	15	167
<b>Ecoles (pré) maternelles</b>	-	33
<b>Ateliers d'activités enfant</b>	-	13
<b>Groupes de jeux</b>	-	3
<b>Crèches familiales</b>	-	(1)
<b>Réseaux de mères de jour</b>	4	30
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>627</b>

<sup>27</sup>

Au niveau des structures, il existe, à Genève, une classification statutaire qui peut être étendue au contexte valaisan : les entreprises privées sont autofinancées, les services municipalisés dépendent de l'administration communale, les services subventionnés sont à but non lucratif et sont aidés par les autorités communales, les autres statuts non subventionnés ne sont dans aucune autres catégories.<sup>28</sup>

Une enquête nationale réalisée en 2005 par Iten et al.<sup>29</sup> a porté sur les offres d'accueil de la petite enfance en Suisse et a cherché à avoir des informations complètes sur la demande en matière d'accueil extrafamilial dans les différentes régions de Suisse, sur les principaux

<sup>25</sup> Département de l'éducation, de la culture et du sport, Service cantonal de la jeunesse. « Le placement d'enfants à la journée de 0 à 12 ans dans le canton du Valais »

<sup>26</sup> Département de l'éducation, de la culture et du sport, Service cantonal de la jeunesse. « Le placement d'enfants à la journée de 0 à 12 ans dans le canton du Valais »

<sup>27</sup> Petite enfance en Suisse romande. p. 31

<sup>28</sup> Crèches, garderies et jardins d'enfants. P.22

<sup>29</sup> [http://www.nfp52.ch/files/download/Etudeabregeelten\\_F.pdf](http://www.nfp52.ch/files/download/Etudeabregeelten_F.pdf) (consulté le 28.10.14)

facteurs qui influent sur la demande afin de pouvoir planifier sérieusement une offre répondant aux besoins. Selon leur estimation, 47% d'enfants de 0 à 4 ans seraient demandeurs d'une place d'accueil extrafamilial formel, ce qui représente environ 170 000 enfants. Selon leur estimation, un certain nombre de places sont déjà existantes, mais un grand nombre manquent et il faudrait donc créer 50 000 places pour répondre à la demande (en sachant qu'une place en compte pour plus d'un enfant puisque la majeure partie d'entre eux n'y vont pas à plein temps). Comme nous l'avons vu plus haut, le Valais n'est pas épargné par ce constat ; de nombreuses demandes de familles restent sans réponse.

#### 1.3.4.2. *Évolution de la professionnalisation et de la formation du personnel des structures.*

Si les structures d'accueil de l'enfance ont vécu un essor important dès 1900, la profession d'éducatrice de l'enfance a évolué plus tardivement et ce n'est qu'à partir du milieu du siècle qu'une lente professionnalisation a eu lieu. A l'origine, des paysannes étaient engagées pour nourrir les enfants et s'en occuper. Cette profession est animalisée, en utilisant certains termes comme « traire » ou « la crèche » pour éviter tout lien sexuel et les personnes pratiquant cette profession étaient insultées et dénigrées. Ce ne sera qu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle que les médecins vont faire diminuer cette pratique avec l'arrivée des biberons et la socialisation de l'enfant qui condamnent l'allaitement.<sup>30</sup>

Dès lors, la puériculture, qui à ce moment-là soignait et gardait les enfants, se développe et est assumée par la gente féminine. Ainsi, toutes les valeurs économiques, politiques et sociales, véhiculées dans les pratiques soignantes des femmes, serviront de fondement à la construction des métiers de la petite enfance, issus des développements de la fonction maternelle. La professionnalisation, soit dans le paramédical, soit dans l'éducation, débute mais reste toujours sous le joug des professionnels hommes et donc dévalorisé par les femmes elles-mêmes.

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, comme l'explique Chaplain et Custos-Lucidi, la crèche était encore définie comme un endroit où l'on « *parquait son enfant et où ils étaient torchés et nourris* » (p. 53). Encore aujourd'hui, la culpabilisation de la mère se fait ressentir. Les mères qui laissent leurs enfants sont des mères « indignes » qui coûtent à la société. Dans cette optique, on admet qu'une bonne éducatrice aime les enfants, que cela est inné et donc que la formation n'est pas utile. Tout cela discrédite la profession. De plus, une certaine hiérarchie dans les formations est présente, le savoir scientifique qui vient de l'écriture est mieux considéré que le savoir pratique et ainsi les universités sont au-dessus des écoles professionnelles. L'enfance est donc placée sous la dépendance de métiers dits supérieurs comme les médecins ou les psychologues et la hiérarchisation homme-femme s'ancre un peu plus dans les pratiques. Le savoir étant toujours pratique et « non scientifique », les professionnels s'engagent dans une relation avec un rapport émotionnel qui implique une adaptation à chaque situation. De plus, comme le mentionne Chaplain et Custos-Lucidi, il n'y avait toujours aucune clarification des tâches de l'éducateur ou de l'éducatrice en 2005. Les personnes ont du plaisir au travail, il n'y a donc aucune raison de reconnaître une professionnalisation du métier<sup>31</sup>. La reconnaissance est donc toujours difficile de ce point de vue même si on peut également parfois lire : « *Si les mères, « premières éducatrices », offrent généralement « l'amour en plus », les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance vont organiser, pour les enfants qui leur sont confiés, les espaces de vie et les activités spécifiques qui favoriseront leur développement et qui permettront des*

<sup>30</sup> Les métiers de la petite enfance. Des professions en quête d'identité p. 24-27

<sup>31</sup> Les métiers de la petite enfance. Des professions en quête d'identité p. 53-57

*apprentissages par le jeu tout en leur offrant une qualité d'attention et d'observation constante.* »<sup>32</sup>

Au niveau des conditions de travail des éducatrices et éducateurs de la petite enfance, nous pouvons constater une contradiction importante. Les professionnels de la prime enfance et leurs conditions de travail sont en dessous des autres professions dans le social et l'éducatif à formation comparable. Il y a donc une nécessité de revaloriser les salaires, les conditions de travail, le statut et les formations des travailleurs employés dans les structures d'accueil de l'enfance qui accomplissent un travail complexe et exigeant. Il est prouvé que plus les conditions sont basses moins la qualité d'accueil est présente. Nous pouvons également constater que les conditions varient énormément selon les lieux. À Genève par exemple, une convention collective de travail a été acceptée en 1992. On peut également constater que le nombre de personnes formées dans la structure dépend de la taille et du statut juridique de la structure.<sup>33</sup>

Ainsi, nous constatons que le besoin augmente dans les structures d'accueil de l'enfance mais que la légitimité des professionnels n'est pas encore présente.<sup>34</sup> De nombreux obstacles perdurent alors même que les exigences en termes de qualifications des professionnels s'accroissent.

#### 1.3.5. *Les directives en vigueur*

Le premier texte à mentionner ayant une influence sur la politique familiale est la Convention des droits de l'enfant de 1989. Cette convention, ratifiée par la Suisse en 1997 marque un grand tournant par rapport à la vision de l'enfant. Il devient un sujet de droit.

Au niveau fédéral, la garde extra-parentale est soumise à des lois et des réglementations relativement strictes. L'Ordonnance sur le placement d'enfants donne la base légale en matière d'autorisations et de surveillance en ce qui concerne le placement d'enfants hors du foyer familial. Elle donne un cadre général et elle relègue la responsabilité aux cantons à qui elle octroie également la liberté d'ajouter d'autres dispositions. Ainsi, son application est déléguée aux cantons qui légifèrent en ce qui concerne la surveillance et les normes des institutions de la petite enfance. Dans la plupart des cantons, le subventionnement est ensuite assumé par les communes. Le domaine de la petite enfance varie ainsi d'un canton à l'autre, et souvent d'une commune à l'autre. De plus, la grande différence de dénomination de personnel dans les crèches rend difficile la compréhension pour les politiques.<sup>35</sup> La Confédération a tout de même décidé depuis 2003 de mettre en place un fond pour une aide à la création de structures. Ce programme d'impulsion prendra fin en 2019.

Les structures d'accueil de l'enfance dépendent ainsi de trois niveaux politiques et législatifs différents, selon la séparation verticale du pouvoir suisse. Sans oublier le niveau international auquel toute la Suisse doit se soumettre.

En Valais, une loi sur la jeunesse a été acceptée en 2000 et un document intitulé « *Directives pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité primaire* », réactualisé en 2010, précise le cadre d'accueil obligatoire pour une demande d'ouverture. Il définit un contrat de prestation entre la commune et le canton.

Notons que la réalité politique du canton du Valais fait que chaque quatre ans, le conseil communal doit être réélu ce qui peut amener une instabilité, des changements fréquents,

---

<sup>32</sup> Petite enfance en Suisse romande. p. 34

<sup>33</sup> Petite enfance en Suisse romande. p. 127-129

<sup>34</sup> Les métiers de la petite enfance. Des professions en quête d'identité. p. 73

<sup>35</sup> T'es un enfant à caprices. p. 27

voire une vision à court terme dans le secteur de la petite enfance, compte tenu de sa dépendance aux décisions communales.

## **1.4. Cadre d'analyse**

### *1.4.1. Terrain de recherche et échantillon retenu*

En ce qui concerne la recherche empirique, et compte tenu du questionnement, nous avons concentré l'enquête sur le terrain valaisan et sur les partis politiques les plus représentés dans ce canton. Ces partis sont l'UDC (Union démocratique du centre), le PLR (Parti libéral radical), le PDC (Parti démocrate-chrétien) et le PS (Parti socialiste) ; ils représentent autant la politique de gauche que celle de droite. Après avoir lu les programmes politiques de ces partis et pris connaissance de leurs membres, nous avons sélectionné quatre personnes selon les critères explicités ci-dessous :

- Pour le PS : Monsieur A, vice-président de la commune de Bovernier, député au Grand Conseil valaisan et président du PS Valais Romand. Dans ses différents mandats, il a pu se poser des questions sur les structures d'accueil de l'enfance à différents niveaux politiques car il a participé notamment à la construction d'une structure à Bovernier et à la journée organisée par le PS Valais romand pour leurs élus communaux sur les structures d'accueil de l'enfance.
- Pour le PDC : Monsieur B, conseiller au National et président du PDC suisse. Il a une vision au niveau valaisan mais également fédéral. De plus, en tant que président du PDC suisse, parti qui se dit parti de la famille, il a dû se positionner à plusieurs reprises au sujet des structures d'accueil de l'enfance. La dernière fois ce fût pour le prolongement du programme d'impulsion des crèches dont nous avons parlé plus haut. Enfin, il place ses enfants dans une structure d'accueil de l'enfance au sein de sa commune.
- Pour le PLR : Monsieur C, conseiller communal de Bovernier. Il a vécu la même expérience que Monsieur Gaël Bourgeois au niveau de la création d'une structure d'accueil de l'enfant au sein de la commune. Il a également trois enfants dont deux ont été placés dans la structure d'accueil de l'enfance de Bovernier.
- Pour l'UDC : Monsieur D, étudiant à la HEP à Saint-Maurice et président de l'UDC Entremont. Nous l'avons choisi d'une part pour son jeune âge, il est né en 1991, mais également pour son lien avec le monde de l'enfance de par sa formation professionnelle.

Pour le parti UDC, la démarche a été un peu plus compliquée, nos premières tentatives n'ayant pas eu de succès. En effet, nous avons d'abord contacté Monsieur Bruno Perroud, directeur de Cérébral Valais. Malheureusement, il ne pouvait nous recevoir que trop tard par rapport au délai de ce travail. Ensuite, nous nous sommes dirigés vers Monsieur Oskar Freysinger, conseiller cantonal en charge du département de la formation et de la sécurité. Celui-ci n'a pas pu répondre favorablement à notre requête.

Dans cet échantillon, on trouve donc deux politiciens parents qui placent leurs enfants ou les ont placés en structure d'accueil de l'enfance et deux politiciens qui étaient au conseil communal lorsque leur commune ont mis en place une structure.

### *1.4.2. Méthodes de recherche*

Après avoir réalisé un cadrage théorique, conceptuel et contextuel relatifs à la politique sociale et familiale en Suisse et à la prise en charge collective des jeunes enfants, nous entrons dans la recherche empirique en adoptant une posture exploratoire. La visée de ce travail n'est en effet pas d'aboutir à un résultat en soi, mais bel et bien d'explorer un champ d'activité professionnelle en articulation avec son champ social et politique de référence. Il va



s'agir d'explorer et de tenter d'identifier les avis, les idées, les représentations de certains acteurs politiques.

Cette recherche est par ailleurs socialement située, dans le sens où, elle est réalisée dans un contexte spécifique, ici le canton du Valais, et à un moment précis, en l'occurrence, en 2014, à une période où les débats relatifs à l'accueil en crèche sont présents comme nous avons pu le voir dans les extraits de presse en début de travail. La consultation d'ouvrages sur la situation suisse et valaisanne, sur l'évolution historique des politiques sociales et familiales et sur les structures petite enfance ainsi que la prise de connaissance des cadres légaux et des programmes des partis a ainsi constitué une phase essentielle dans le processus de recherche. Ces apports nous ont permis de prendre conscience de différentes visions de l'éducation de l'enfance, de nous intéresser à des questions qui paraissaient initialement logiques et inintéressantes, notamment la question du but pour l'enfant de fréquenter une structure d'accueil, et nous ont permis finalement d'entamer la phase de récolte de données avec un bagage de connaissance important par rapport au sujet étudié.

#### *1.4.3. Méthodes de recueil des données*

La méthode de recueil des données la plus adéquate par rapport aux objectifs de la recherche est la méthode des entretiens et plus particulièrement des entretiens semi-directifs. Pour cette enquête, j'ai pris la décision de travailler autour de neuf grands thèmes regroupant chacun différentes informations recherchées qui sont : le biais par lequel vous avez eu un ou des liens avec les structures d'accueil, les connaissances des structures d'accueil, le personnel des structures, les conditions de travail, la politique familiale en Suisse et en Valais, le pouvoir d'action d'un politique sur les structures d'accueil, les coûts d'une structure d'accueil, l'évolution de la société et l'évolution des structures d'accueil en Valais, et les enfants là-dedans. Ces thèmes choisis regroupent les quatre grands acteurs touchés par les structures d'accueil de l'enfance que sont : les enfants, les parents, le personnel et évidemment la politique. Cette grille d'entretien avec les thèmes et questions abordées se trouve en annexe numéro I.

La première prise de contact avec les politiciens sélectionnés a été faite par courriel électronique. Ensuite, nous avons convenu d'un rendez-vous à l'endroit de leur convenance mais qui était suffisamment calme pour l'enregistrement. Pendant ce temps, j'ai testé ma grille d'entretien avec une connaissance également investie dans la politique. Afin de débiter les entretiens de manière plus détendue, j'ai débuté par des informations de base sur le politicien interviewé, présentées en tête du tableau de l'annexe numéro II, et terminé par trois questions plus dirigées dans le but de conclure l'entretien. Durant l'entretien, j'ai également pris des notes pour éviter de faire répéter des personnes au sujet de questions auxquelles ils avaient déjà répondu précédemment. La suite du travail a été de retranscrire mot à mot tous les entretiens pour pouvoir en retirer les informations que j'ai ensuite insérées dans un tableau récapitulatif (annexe numéro II). J'ai donc, pour analyser mes données, procédé à une condensation des informations par thème ; seules les informations pertinentes avec le sujet ont été retenues. Ce regroupement permet ainsi de réaliser une analyse des propos de chacun mais également de mettre en perspectives, en confrontation les avis des politiciens sur chacun des points abordés. Ainsi, ce cheminement m'a permis de recueillir l'avis de chacun des quatre politiciens retenus, dont l'extrait d'une des quatre retranscriptions se trouve en annexe numéro III.

#### *1.4.4. Compte rendu de l'enquête*

Par cette démarche, j'ai obtenu quatre entretiens d'une durée variant d'une heure à une heure et demi. Ces entretiens étaient pour moi une nouveauté. Je savais qu'en commençant par des personnes qui ont l'habitude d'être interviewées et qui ont une expérience plus ou moins longue dans la politique, je devais être bien préparée et attentive à ne pas dévier du

sujet ou à oublier certaines questions. C'est donc avec un peu d'appréhension que j'ai commencé les entretiens avec Monsieur A. Cet entretien s'est déroulé de manière harmonieuse et ce fût un soulagement pour moi d'avoir des réponses claires à toutes les réponses posées et de voir que ses connaissances étaient nombreuses. Lorsque j'ai ensuite continué ma démarche auprès de Monsieur C, je me suis aperçue de rapports différents aux structures d'accueil et j'ai dû plus étayer mes questions et utiliser un vocabulaire différent pour être comprise. Avec Monsieur B, pour l'entretien suivant, la difficulté a cette fois été de recentrer sur les informations que je voulais obtenir. C'est un entretien qui m'a demandé énormément d'attention et de contrôle. Enfin, pour le dernier entretien avec Monsieur D, je me suis aperçue que certes j'avais plus confiance en moi mais que j'en avais parfois trop. Je me suis parfois écartée un peu du sujet, mais cela n'a pas eu d'incidences concrètes puisque j'ai tout de même obtenu les informations nécessaires. Globalement pour cette démarche, le plus dur pour moi a été de ne pas pouvoir interagir avec les personnes et ne pas intervenir pour ne pas les influencer. Je ne l'ai pas toujours réussi mais il était important que je questionne suffisamment pour bien comprendre ce que la personne voulait dire sans trop l'influencer et sans répondre de manière verbale ou non verbale. Spécialement dans le dernier entretien, j'ai eu des attitudes corporelles qui ont été relevées par la personne interviewée qui a constaté des acquiescements de la tête. Cependant, cet objectif m'a appris à bien écouter pour comprendre le fond de la pensée de la personne avant toute chose.

## 2. Les structures d'accueil de l'enfance et la politique, quelles préoccupations ?

Dans ce chapitre, nous allons entrer dans le cœur du sujet. Nous allons dans un premier temps dresser un état des lieux analytique des avis des différents partis politiques valaisans (UDC, PLR, PDC et PS), sur les structures d'accueil de l'enfance sur la base des programmes politiques qu'ils diffusent. Ensuite, l'avis de quatre politiciens interrogés sera présenté et développé en lien avec les programmes des partis précités. Cela nous renseignera sur les tendances de chaque parti et nous donnera une vision globale des opinions politiques.

### 2.1. L'avis des différents partis sur les structures d'accueil de l'enfance

Les programmes des différents partis politiques sont disponibles sur internet<sup>36</sup> et sont donc accessibles à l'ensemble de la population. Ces programmes définissent les lignes directrices des partis, soit au niveau fédéral, soit au niveau cantonal.

Le questionnement politique peut se résumer par la question : où investir et avec quel rendement ? Ainsi, les partis ont pour mission de développer leurs idées et ensuite de forger l'opinion publique.

Selon le livre de droit utilisé actuellement dans les écoles de Suisse romande, les quatre partis interviewés se trouvent dans les catégories suivantes :

- Le PS : il se trouve à gauche. « *La gauche est favorable à une intervention modérée de l'Etat dans l'économie. Elle défend le principe de solidarité. Elle est très attachée aux services publics. Il lui arrive de partager le point de vue de l'extrême gauche et parfois celui du centre. La gauche défend les intérêts de la classe moyenne et des employés.* »
- Le PDC : il est au centre. « *Le centre est favorable à une intervention limitée de l'Etat, entre autres dans le domaine de la politique familiale et des assurances sociales. En politique économique et fiscale, il est plus proche de la droite. Le centre défend les intérêts de la classe moyenne.* »
- Le PLR : il est entre le centre et la droite. Le centre étant déjà défini plus haut, voici la définition de la droite : « *La droite est favorable à une faible intervention de l'Etat. Elle encourage les baisses d'impôts et les privatisations des services publics. Elle est favorable au libéralisme économique. La droite défend les intérêts de l'économie et des couches supérieures de la population (cadres, professions libérales).* »
- L'UDC : il est entre la droite et l'extrême droite. À nouveau, la droite étant définie ci-dessus, nous allons définir l'extrême droite : « *L'extrême droite est opposée à toute ouverture vers l'extérieur. Elle est anti-européenne, nationaliste et xénophobe. Il est difficile de dire quels intérêts elle défend, parce qu'elle recrute tant dans les classes défavorisées que dans les classes dirigeantes. Elle regroupe principalement les « déçus du système » et les opposants au changement.* »<sup>37</sup>

#### 2.1.1. UDC-Valais

Le parti se base sur des valeurs chrétiennes et attend que les familles éduquent leurs enfants. Il s'agit du cadre naturel de l'éducation des enfants ; cadre favorisant la prévention

---

<sup>36</sup> [http://www.udc-valais.ch/wp-content/uploads/2013/02/FIR\\_Finale-Programme-2013-2017.pdf](http://www.udc-valais.ch/wp-content/uploads/2013/02/FIR_Finale-Programme-2013-2017.pdf)  
<http://www.plr.ch/component/content/article/73-participer/1391-politique-familiale.html>  
[http://www.pdcvr.ch/fileadmin/Kantone\\_FR/Valais/downloads/Programme\\_2009\\_-\\_definitif.pdf](http://www.pdcvr.ch/fileadmin/Kantone_FR/Valais/downloads/Programme_2009_-_definitif.pdf)  
<http://www.sp-ps.ch/fr/parti/nous-sommes-le-ps/notre-programme> (consulté 28.10.14)

<sup>37</sup> Institutions politiques suisses. p. 30

de la délinquance et des dépendances. L'UDC soutien ainsi la famille traditionnelle et déplore en ce sens le pourcentage de famille étrangères en Suisse (22%), le taux faible de natalité en Valais (1,54) et le taux élevé de divorces de parents ayant des enfants de moins de 10 ans (45%). Ces faits étant générateurs « *d'une perte de responsabilité de l'individu. Cela se traduit par un glissement lent mais régulier des tâches individuelles (éducation, gestion du budget, ...) vers des structures étatiques nécessitant l'engagement à grands frais de professionnels spécialisés* » (p.9). Sur les 48 pages du programme de parti 2013-2017, les structures d'accueil ne sont jamais directement mentionnées, mais il est très clair que c'est à ce type d'institutions qu'il est fait allusion. Il est ajouté d'ailleurs que « *l'UDC combattra toute tentative de l'affaiblir [la famille traditionnelle] et la remplacer par d'autres formes de communauté* ». (p.10).

Le programme parle des femmes, de leurs attentes et de leurs facteurs d'épanouissement, du besoin de l'économie en ressources humaines pour le travail et dénonce Harnos comme « *disqualifiant de la conception chrétienne de l'éducation et de l'instruction* » (p. 25). Plus tard, le programme parle de « *la précarité économique et sociale dont souvent les enfants pâtissent* » (p. 40) et dénonce l'immigration et les coûts du social mais ne donne pas de positions pour prendre en compte les enfants en difficultés, si ce n'est de réduire les contraintes administratives et de formation du personnel d'encadrement dans les institutions.

### 2.1.2. PLR-Suisse

Le PLR en section valaisanne francophone n'a pas de programme particulier. En revanche, on peut trouver les valeurs du PLR suisse sur leur site<sup>38</sup>. Celui-ci ne parle pas des structures d'accueil de l'enfance. Nous devons donc aller dans les onglets de droite sur le site pour trouver leurs idées concernant la politique familiale.

Ce texte développe le principe cher au parti qui est « la liberté » pour parler « *du choix en matière de modèle familial* ». Pour que ce choix soit possible pour les familles, le parti parle de fiscalité et des structures d'accueil. Selon lui, il serait important « *d'abolir les obstacles bureaucratiques* ». Pour simplifier les démarches et aider les familles.

Le parti a conscience que différentes formes de famille existent et que tout type de famille a besoin de conditions cadres pour concilier vie professionnelle et vie familiale. Le parti parle également du slogan « *L'engagement doit être récompensé* » pour dire que les personnes qui le désirent doivent être en mesure de travailler. Ils sont conscients du retard que la Suisse a dans ce domaine, tout en ayant conscience que les besoins régionaux sont différents. Cependant, ils parlent autant de cantines scolaires, du soutien aux devoirs ou d'heures d'études que de structures d'accueil. Le parti prône l'encouragement des initiatives privées et la diminution des réglementations inutiles. Ils ne donnent pas plus de détails en nommant exactement ce qu'il faudrait, à leur sens, changer.

Le parti remet en question les entreprises pour qu'elles adoptent des conditions de travail plus flexibles. Il demande également une standardisation des règlements de structures d'accueil. « *Mise en place dans toute la Suisse de normes standard, pour les structures d'accueil et les SAE de manière égales, qu'elles soient privées ou publiques. La mise en place de ces standards a pour but d'abolir la bureaucratie et de laisser plus de place aux solutions basées sur la responsabilité individuelle.* »

### 2.1.3. PDC-Valais romand

Pour ce parti, nous n'avons trouvé que le programme de 2009 à 2013. Sur dix pages, le parti parle du christianisme tout comme le parti UDC. Cependant, ce parti le développe plus sous

---

<sup>38</sup> <http://www.plr.ch/parti-a-groupe.html> (consulté le 28.10.14)

l'aspect de la solidarité que l'Etat doit aux individus et aux familles. On voit un ancrage politique se rapprochant plus de l'état providence. Les membres du parti cherchent le bien-être commun en renforçant notamment les familles qui cimentent la société. Il cherche également la qualité de vie des générations futures. Au sujet des valeurs familiales, ils disent : « *Nous prônons une politique familiale cohérente et tournée vers l'avenir. Nous reconnaissons la famille comme une institution sociale irremplaçable et inscrite dans la nature humaine. La famille est la première responsable de l'éducation et du bien-être des enfants. Nous voulons préserver ce lieu privilégié d'échange, de partage et de transmission des valeurs essentielle de la vie en société.* » (p. 2). Le PDC, se considère d'ailleurs comme « le parti des familles ». Ils indiquent notamment sur leur site internet que grâce à leurs actions « *les offres de garde extrafamiliale ont été développées* », « *la création de nouvelles places de crèches est soutenue par la Confédération* » et que « *les frais de garde des enfants par des tiers peuvent être déduits des impôts jusqu'à un certain plafond* ».

Dans leurs objectifs, ils parlent de familles fortes où les parents portent la responsabilité du bien-être et du développement des enfants. Ils soutiennent les offres en matière de garde des enfants et soutiennent les enfants quel que soit le modèle familial. Dans leur action actuelle pour la famille, ils souhaitent entre autre :

- « *Mettre en œuvre l'article constitutionnel cantonal sur la protection de la famille lors de tout travail législatif.*
- *Soutenir, selon les besoins, les mesures visant à faciliter la conciliation de la vie familiale et des activités professionnelles (harmonisation des horaires scolaires, horaire continu, travail à temps partiel, crèches, UAPE, ...).*
- *Soutenir les enfants ainsi qu'une répartition équitable des droits et des devoirs envers ceux-ci lors de séparations et de divorces.* » (p. 4)

#### 2.1.4. PS-Suisse

Le parti socialiste valaisan suit le programme politique de l'organisation fédérale. En effet, le programme du parti socialiste est fédéral.

Ce programme ne comprend pas un chapitre exclusivement sur la politique familiale voulue par le parti socialiste suisse mais à l'intérieur de différents chapitres, le modèle de politique familiale souhaité est décrit. Ainsi, ce programme annonce la volonté d'un « *socialisme démocratique, dont les valeurs essentielles sont la justice sociale et l'égalité de toutes et tous* ». Celui-ci évoque l'évolution des valeurs traditionnelles comme l'émancipation féminine, l'autonomie ou la réalisation de soi, et l'évolution du marché du travail.

Le parti souhaite éviter de passer de l'individualisme à l'exclusion et s'inquiète du fait que travailler ne suffit pas toujours à couvrir les besoins vitaux, notamment dans des familles migrantes ou monoparentales.

La condition féminine, que le programme annonce améliorée ces dernières années, reste toujours une de leur préoccupation. Par le fait que la conciliation du travail et de la famille reste une affaire de femmes, celles-ci sont pourtant encore aujourd'hui moins payées, perdent plus facilement leur emploi, sont davantage menacées par la précarité et ont moins accès à des postes à responsabilités.

Ils souhaitent un état social préventif car : « *L'Etat social préventif permet aux citoyennes et aux citoyens d'améliorer leur situation sociale et de gravir les échelons. Ainsi, l'Etat n'est plus seulement un atelier de réparation, mais devient un Etat facilitateur et qualificateur, qui veille à la dignité humaine de chaque personne et fait en sorte que chacune et chacun – dont les personnes avec un handicap ou toute autre limitation – puisse mener une vie émancipée, choisie de manière autonome et libre de toute tutelle. Pour ce faire, il prend des mesures et*

*met à disposition des infrastructures qui ouvrent des perspectives aux gens, leur permettent de sortir d'une situation difficile ou de ne pas y tomber : formation, conciliation entre vie familiale et professionnelle, intégration au marché du travail et une politique de santé visant l'autonomie et la promotion de la santé seront les axes principaux de la politique de prévention sociale ». (p. 21)*

On voit dans ces extraits que l'on parle des différents rôles des structures sans jamais vraiment les nommer et sans en charger les structures. Toutefois, un groupe de travail enfance & structures d'accueil a publié en juin 2013 un communiqué de presse très clair sur le positionnement du parti à ce sujet. Par exemple, « *Réévaluation des salaires sur le plan communal et mise en œuvre de la nouvelle convention collective de travail (CCT) en devenir. Actuellement, l'échelle de salaires proposée par l'Etat du Valais n'est qu'indicative et donc peu appliquée* ».

#### *2.1.5. Synthèse de ces différents avis*

Cet état des lieux permet de mettre en évidence des nuances entre les partis soit au niveau économique, idéologique ou même relativement à la conception de la famille et de la fonction de mère. Si leur importance est toujours reconnue, une variation est visible par rapport au regard posé sur l'évolution de l'émancipation de la femme, sur ses velléités d'épanouissement professionnel ainsi que sur sa place au sein de la famille. L'UDC ayant la position la plus radicale et la plus traditionnelle puisque ce parti plébiscite la présence de la mère au domicile.

On constate également que si les structures d'accueil de l'enfance sont clairement mentionnées dans certains programmes, un manque d'attribution claire des tâches est indiqué. Enfin, à aucun moment les programmes de partis ne définissent à quel niveau politique des modifications doivent être réalisées pour favoriser la politique familiale. Pour beaucoup, la responsabilité est repoussée sur les familles qui bien souvent font effectivement le choix de travailler mais plus par obligation financière que par réelle décision en toute liberté.

## **2.2. Résultats des entretiens.**

Les retranscriptions faites pour chacun des quatre entretiens, puis les tableaux réalisés ont permis de sélectionner les propos principaux des politiciens interrogés. Les résultats des entretiens sont présentés ci-dessous en concordance avec les thèmes prédéfinis.

### *2.2.1. Premiers contacts*

Quand le biais par lequel les connaissances sur les structures de l'enfance sont acquises est abordé, on peut constater que les politiciens mentionnent principalement le biais politique. Monsieur C et Monsieur A ont participé, au niveau communal, à la mise sur pied d'une structure d'accueil. Ils ont donc eu un contact direct avec l'ensemble de la démarche. Monsieur D et Monsieur B, ont eu un contact plus indirect, ils mentionnent principalement les discussions, analyses et débats à l'intérieur du parti qui les ont rendu familiers au domaine.

L'expérience personnelle, privée, est un biais mentionné également par 3 politiciens, mais de façon plus discrète. Monsieur B et Monsieur C indiquent en effet avoir recours à des structures d'accueil pour leurs enfants, sans développer plus longuement. Monsieur D indique clairement que son expérience personnelle a une influence sur sa vision actuelle : n'ayant pas vécu la situation de fréquenter une crèche dans son enfance, il n'est pas adepte des structures d'accueil de l'enfance.

Les propos recueillis indiquent que l'échantillon n'a pas eu d'expériences négatives en lien direct avec une structure d'accueil de l'enfance ; au contraire des impressions positives sont

relevées. Monsieur D dit : « ... je pense vraiment que le travail qui est fait n'est pas mauvais. Il y a des choses qui sont vraiment positives comme l'accueil, le fait que les enfants puissent avoir un contact social, le fait aussi que certains puissent par exemple rester sur place au repas de midi... ». Monsieur C et Monsieur A valorisent le travail de qualité réalisé par les professionnelles, éducatrices et directrices, dont le niveau de formation s'est élevé. Monsieur B est plus nuancé et répond à la question relative à la qualité de la structure par : « Alors là, j'écoute plutôt... J'entends le meilleur, comme le pire dans les structures dont j'entends parler... ».

La question sur l'opinion des politiciens amène dans toutes les interviews à discuter de la répartition des tâches et des responsabilités entre Etat et famille. Monsieur D mentionne clairement qu'avec la création de structures d'accueil, « ...c'est l'état qui prend en charge des enfants plutôt que des parents et là ça me pose problème... ». Pour Monsieur B: « ... le mode d'organisation de la famille n'est pas l'affaire de l'état. C'est l'affaire de la famille, mais l'état doit offrir des structures appropriées... On a tendance, vraiment, à déléster les parents de leurs responsabilités de parents... il faut une offre qui soit adaptée à la demande. Il ne faut pas la créer, il ne faut pas la stimuler à tout prix en faisant des trucs... ». Dans cette optique, Monsieur C se questionne également sur le lien entre offre et demande et s'interroge : « ... à qui est-ce que ça profite est-ce que ça profite vraiment à l'économie, à la ... ou est-ce que finalement c'est une facilité que l'on donne et qu'on est prêt à accepter qu'elle a un coût ». Il s'agit pour lui comme pour ses collègues, d'un « choix de société. »

Notons finalement que ce soit d'un point de vue personnel ou parce qu'ils suivent l'avis de leur parti comme Monsieur C : « ...ouais ça serait plutôt sur le point politique si je devais prendre une décision... », ils restent pour la plupart, hormis Monsieur A qui dit en parlant des structures d'accueil de l'enfance : « ...j'ai toujours estimé que c'était nécessaire... », plutôt modérés par rapport au déploiement des structures d'accueil de l'enfance.

### 2.2.2. Connaissances sur les structures

Au sujet des connaissances sur les structures, nous constatons clairement que les diverses responsabilités des niveaux politiques ne sont pas connues des politiciens et surtout que les informations ne passent pas forcément que ce soit entre les communes et les cantons ou entre les cantons et la confédération. Les informations des syndicats ne passent pas non plus auprès des politiciens ou très peu. Finalement, seul Monsieur A a une vision claire des responsabilités à chaque échelon politique au sujet des cadres (lois, directives) qui régissent ces structures et c'est, selon ses propres dire, parce qu'il a vu la mise en place d'une institution et qu'il assume cette responsabilité actuellement dans son dicastère. Monsieur D a des idées sur les structures dont il dit ne pas être sûr et qui ne sont effectivement pas toujours exactes. Elles découlent surtout des médias, mais également des informations reçues par le parti. Monsieur C dit avoir peu de connaissances sur les structures et sur la répartition des responsabilités entre les différents niveaux politiques. Il mentionne néanmoins les normes d'encadrement et indique avoir été surpris des ratios adultes/enfants à respecter. Cette connaissance spécifique provient de son expérience au conseil communal. Monsieur B mentionne le niveau fédéral : « ... c'est grâce aussi à mon parti. On a fait ce programme d'impulsion pour les places de crèche, qu'on a prolongé malgré l'opposition des UDC et d'une bonne partie du PLR. On a fait ça et je pense que c'est essentiel pour créer ces places. Ce n'est pas la tâche de la confédération mais comme il ne se passait rien » Il fait référence ici au soutien financier offert par la confédération depuis 2003 et prolongé jusqu'en 2019. Ce politicien ajoute par ailleurs ne pas connaître concrètement les directives en vigueur, ni les responsabilités assumées par quel échelon, mais selon lui « les cantons ne se mêlent pas trop des affaires des communes... ».

### 2.2.3. Connaissances au niveau du personnel des structures

En ce qui concerne les connaissances au niveau du personnel des structures, on peut à nouveau constater que la clarté des fonctions n'est pas acquise. Les politiciens interrogés présument qu'il y a différents niveaux hiérarchiques, mais connaissent peu les différents intitulés existants, hormis Monsieur A qui distingue clairement les postes et leurs responsabilités.

A la question relative à l'exigence de formation, les représentants PDC, UDC et PLR estiment qu'il n'est pas nécessaire que l'ensemble du personnel soit formé pour travailler en structure d'accueil de l'enfance. Monsieur B : « ... pense qu'il y a beaucoup de mamans qui ont le feeling qui ont le talent pour ça qui ferait de très très bonnes collaboratrices pour les crèches... ». Dans le même sens, Monsieur C déclare que « toute personne a déjà sa propre expérience si elle a déjà eu des enfants et puis on sait que .... depuis la nuit des temps on garde des enfants sans avoir eu de diplôme donc y a des choses qui sont... voilà je pense avec un stage et puis en connaissant un petit peu la personne on arrive très vite à identifier les personnes qui sont capables de garder les enfants ». Ainsi, à la question du pourcentage indicatif qu'ils envisageraient d'avoir comme personnel non formé, Monsieur D répond : « ... je pense que la majorité du personnel quand même doit être du personnel qui a une formation donc je pense 70-30% dans ces eaux là mais c'est un chiffre totalement arbitraire donc... ». Pour Monsieur B une répartition 50%-50% semble adéquate. J'en déduis qu'ils souhaiteraient des normes moins contraignantes alors que les crèches travaillent déjà avec un certain nombre de collaborateurs non-formés (auxiliaires, aides, stagiaires) ; une réalité probablement peu connue.

Parallèlement, voir paradoxalement, ils ont des attentes élevées et nombreuses en termes de compétences du personnel et des rôles qu'ils doivent assumer. Elles touchent des notions théoriques qui s'acquièrent lors de formations ; citons par exemple la pédagogie, des connaissances médicales en cas d'accidents, stimuler les enfants, collaborer avec une équipe éducative, avoir des compétences sociales et professionnelles qui sont adaptées aux enfants, être attentive sans remplacer le parent, développer les habiletés sociales, la motricité fine, détecter les difficultés de développement, etc.

Enfin au niveau du personnel masculin, tous les politiciens s'accordent pour dire qu'il n'y a aucun problème, en ce qui concerne leur avis personnel, à ce qu'un homme travaille en structure. Pourtant, certains trouveraient bon de leur donner quand même une petite formation et d'autres avouent que ce sont des choses qui sont discutées lors de conseils communaux car certaines personnes sont réticentes. Par exemple, Monsieur C dit : « ... la première réflexion c'est de se dire est-ce que ça va bien passer au niveau des parents... »

### 2.2.4. Conditions de travail

Lorsqu'on s'intéresse aux conditions de travail du personnel éducatif, seul Monsieur A y a été sensibilisé à travers son expérience communale et à travers une formation annuelle organisée pour les élus du parti socialiste. Il ressort des propos recueillis auprès de l'échantillon que dans l'ensemble les conditions de travail leur semblent bonnes, mais ils sont conscients que ces conditions varient selon les contextes (différences intercommunales et différences ville-campagne) en ce qui concerne les salaires, ils s'accordent à dire qu'ils ne sont peut-être pas toujours adéquats. Monsieur A indique par exemple « Et je me dis qu'aujourd'hui, vu qu'on a suivi en partie les recommandations cantonales, on a des ES qui sont moins bien payés qu'un concierge et ça, ça me pose quand même un sérieux souci. Surtout que ce n'est pas un concierge breveté fédéral et tout et puis ça c'est... Ouais c'est des formations tertiaires... C'est quand même des formations tertiaires donc c'est assez inadmissible ». Monsieur B explique ces faibles revenus par le fait qu'il s'agisse d'une



profession exclusivement féminine, et que malheureusement cette réalité est bien souvent corrélée à des salaires « minables ».

Personne n'a parlé spécifiquement des heures de travail hors du groupe d'enfants et personne n'a parlé de la pénibilité du travail. Seul Monsieur D a parlé des responsabilités qui incombaient à la profession d'éducation de l'enfance, notamment la responsabilité envers l'enfant, en lien avec sa propre formation d'enseignant. Pourtant, plusieurs personnes trouvent qu'il est important que les parents puissent faire confiance aux personnels comme Monsieur B qui dit : « ... *J'attends qu'elles (les éducatrices) jouent aussi un rôle d'exemple. Parce qu'on leur confie quand même, quelque chose qu'on n'aime pas tant confier à d'autres quand on est un père ou une mère de famille : ça veut dire l'éducation, quelque part !...* »

En ce qui concerne une convention collective de travail, certains sont surpris que nous n'en ayons pas et d'autres pensent que ce sont les interlocuteurs qui sont en cause. Monsieur A explique que c'est : « ... *Parce qu'il y a 135 communes... plus des privés ...* ». Il pense que le nombre de communes qui doivent être d'accord en plus des structures privées pose problème alors que Monsieur B dit : « ...*Ben il faut vous faire représenter par des gens qui ont envie de trouver des solutions et puis ça ira...* ».

#### 2.2.5. *Politique familiale en Suisse et en Valais*

Au sujet de la politique familiale en Valais, tout l'échantillon la considère bonne, bien lotie, voire en avance et cela grâce à notre héritage catholique, à nos valeurs chrétiennes qui induisent une sensibilité particulière en matière de politique familiale. A ce sujet, Monsieur C déclare que : « ... *c'est la sensibilité politique tout simplement. La sensibilité politique qui est un peu plus familiale que d'autres cantons...* » Et Monsieur D indique que dans ce canton, « ...*la politique n'est pas vraiment dissociable de la religion* ». Il est précisé toutefois que cette sensibilité est présente relativement à une conception traditionnelle pour certains, un peu éculée pour d'autres, de la famille.

Les propos recueillis indiquent que la politique familiale est un sujet phare dans les partis, voire placé au premier rang. Pour Monsieur B « *elle doit devenir une priorité nationale* ». L'ensemble des politiciens interrogés sont conscients des difficultés que rencontrent les familles au niveau financier, organisationnel, social, etc. et du fait que la société est en mutation ; le rôle et la place des femmes étant en évolution. Monsieur B estime d'ailleurs qu'avoir des enfants devient un luxe et « ... *si les enfants deviennent un luxe dans le pays, moi je pense qu'on est vraiment fichu...* » dit-il. Il faut donc se pencher sérieusement sur les problèmes et les besoins rencontrés. A ce sujet, Monsieur D pense que « *Le problème de la crèche et de ce genre d'établissement c'est qu'on s'attaque aux conséquences... les conséquences quand les parents travaillent, les enfants on n'a personne pour les garder. Je crois qu'on doit travailler en amont et se dire pourquoi on est dans une société où on fait travailler les deux parents. Est-ce qu'il n'y a pas des salaires qui sont trop bas dans certaines professions ? Est-ce que les entreprises n'aménagent pas des conditions pour que les parents puissent se partager la garde ? Réagir en bas c'est un peu vouloir jouer les pompiers et régler l'incendie alors que c'est en train de flamber partout* ». Il est néanmoins peu optimiste sur le développement d'une valorisation du travail dans le foyer familial et souhaiterait alors que des alternatives soient pensées en ayant recours par exemple aux grands-parents ou en se rapprochant des EMS afin de favoriser les contacts intergénérationnels.

Pour Monsieur A, il y a beaucoup de projets en faveur d'une politique familiale comme : « ... *l'égalité salariale, les structures d'accueil, la précarité des familles, la conciliation de la vie familiale et du travail, le congé parental ...* », mais il faut utiliser selon lui, une politique des petits pas pour amener les changements en douceur. Monsieur C indique que la conciliation vie professionnelle-vie privée pour les familles mais principalement les femmes est un

objectif suivi par le parti. Lorsqu'on parle d'avenir, peu sont en revanche optimistes, soit à cause des coûts des structures, soit par l'effondrement de la famille ou encore par la baisse de la natalité.

#### 2.2.6. Pouvoir d'action des politiques sur les structures d'accueil de l'enfance

Sur le sujet du pouvoir d'action des politiques sur les structures d'accueil de l'enfance, la réponse de Monsieur C est : « *Ah il est énorme le pouvoir d'action. À tous les échelons ... le plus grand pouvoir ben il est du côté communal de toute façon puisque c'est quand même les communes in fine qui mettent en place ce genre de structure et puis c'est quand même la plus grande charge financière vient aux communes également...* ». Ce pouvoir communal est mentionné également par les autres politiciens. Monsieur D considérant même que c'est le conseiller communal en charge du dicastère qui a tout pouvoir sur la structure.

Seul Monsieur A pense qu'il serait bon de changer les choses et que le canton prenne une responsabilité plus importante. Il mentionne par exemple la possibilité de mise en place d'une convention collective de travail. Les membres des autres partis, mentionnent certains inconvénients à ce pouvoir communal, mais mettent plutôt en avant les avantages d'un pouvoir de proximité.

#### 2.2.7. Finances

Lorsque l'aspect finance est abordé, Monsieur A indique que : « *... les études sont assez claires : un franc dans les crèches c'est deux de gagnés dans l'économie...* ». Il semble convaincu, tout comme Monsieur B, que l'investissement est rentable, mais précise que cela ne se reflète pas directement dans le budget des communes ; il s'agit d'un retour indirect qu'il est difficile à démontrer. Monsieur C considère pour sa part que dans le contexte valaisan le rendement n'est pas forcément correspondant au résultat de l'étude car, dans de nombreux cas, l'enfant fréquente une structure d'accueil dans un objectif de socialisation et non pas pour permettre aux deux parents de travailler.

Pour l'ensemble des politiciens les structures représentent un coût considérable pour les communes ; un coût qui ne passe pas inaperçu comme le dit Monsieur A : « *... chaque année on me fait la remarque qu'il y a un petit plus que l'année précédente ...* ». Les communes ne sont toutefois pas les seules « à passer à la caisse ». Le canton subventionne à hauteur de 30% ; pourcentage considéré correct par certains, mais pour d'autres le canton devrait augmenter son pourcentage de prise en charge (il pourrait aller jusqu'à 50% pour Monsieur C).

Quant au coût à la charge des familles, nous identifions deux discours distincts. D'un côté Monsieur B estime que le coût pour les parents est élevé. Calculé en fonction du revenu, il craint que la part assumée soit de plus en plus importante. Il considère d'ailleurs que le financement par les parents est une sorte d'impôt déguisé sur le dos des enfants. D'un autre côté, Monsieur D, considère qu'avoir recours à une structure d'accueil est un choix, et qu'il est par conséquent normal que les parents l'assument financièrement. La commune devrait uniquement donner « un coup de pouce » dans certaines situations.

Notons encore que le rôle de la confédération en termes de financement est peu discuté. Monsieur A fait tout de même référence au programme d'impulsion pour la création de structure ; il le juge intéressant mais précise que finalement la difficulté n'est bien souvent pas le coût de création mais plutôt le coût de fonctionnement.

Finalement, nous pouvons constater que l'élément de préoccupation centrale qui dicte les prises de décision est relatif à l'argument économique, que ce soit par opinion personnelle ou par l'obligation de collaborer avec des instances ayant également cette préoccupation. Les conseils communaux ont des contraintes budgétaires, tout comme le canton et la

confédération. Une réalité résumée par les propos de Monsieur D indiquant que : « ... C'est le nerf de la guerre... ».

#### 2.2.8. Au niveau de l'évolution de la société

Il est intéressant dans ce point de noter que les divers politiciens interrogés n'ont pas la même perception de l'évolution de la société et de l'évolution des structures. Monsieur B estime que la société a évolué plus vite que les structures, alors que Monsieur C pense à l'inverse qu'en Valais c'est le développement des structures d'accueil qui a précédé l'évolution sociale. Quant à Monsieur A, il considère la situation comme très disparate selon les communes et pense que des améliorations sont encore à faire. Monsieur D trouve quant à lui que l'évolution s'est faite de façon linéaire et parallèle, mais sur une valence négative : « *Et voilà les structures d'accueil elles vont augmenter effectivement avec l'augmentation du nombre de divorce des incertitudes économiques du poids qu'il y a sur la famille de manière générale, je pense qu'il y a vraiment un parallèle de développement. Plus la société se fragilise et se fragmente plus les familles sont disloquées, sont cassées, brisées sous le rouleau compresseur d'une société égoïste et individualiste ou l'argent seul compte. Parallèlement à ça, plus ça chutera plus les structures d'accueil deviendront nécessaires et pas que les structures d'accueil de la petite enfance et UAPE, on aura besoin de quoi, on aura besoin de centres pour aider les ados en difficultés* ». Favoriser le modèle familial présenté comme sein, équilibré, tout en mettant en place quelques structures d'accueil pour les situations particulière lui semble être l'option la plus réaliste.

Au niveau de l'évolution de la société et de la loi actuellement en vigueur sur la jeunesse, les politiciens indiquent n'avoir pas vraiment connaissance du texte, mais décrètent que 14 ans c'est finalement assez récent : « ... *Bon quatorze ans pour une loi ce n'est pas énorme hein quand on voit la loi sur l'aménagement du territoire ... donc on peut dire qu'on a une loi assez récente ... Maintenant mise à part cela, je dois dire je ne connais pas assez peut être, pas assez le contenu de cette loi...* » (Monsieur C). Monsieur A pense néanmoins que distinguer la petite enfance et la loi sur la jeunesse pourrait être un avantage. Monsieur B précise pour sa part, que les 3 ou 4 articles relatifs à la petite enfance dans cette loi donnent une base légale en s'appuyant sur le concept de volontariat pour les communes ; volontariat qui lui semble plus prometteur à terme que l'imposition strict.

#### 2.2.9. Sous l'angle des enfants

Et les enfants dans tout ça ? Comme le dit Monsieur D, « *l'enfant est toujours au centre de la problématique* ». Néanmoins, comme il le complète « *C'est ce que nos hommes politiques et peut-être aussi parfois nos institutions ont oublié* ».

Définir si la fréquentation d'une structure d'accueil petite enfance par les enfants est une chose positive ou pas n'est pas si évident pour notre échantillon. Monsieur D estime que « *les parents savent ce qui est bien pour leurs enfants et c'est à eux de décider* ». Bien que plus favorable à un soutien des familles plutôt qu'à un développement des structures d'accueil, la crèche est toutefois une meilleure solution à ses yeux que de laisser son enfant seul à la maison.

Monsieur C pense que l'impact sur l'enfant dépend du milieu familial et notamment de la présence d'une fratrie. Il n'est pas convaincu par l'argument de socialisation souvent évoqué, mais considère en revanche que la fréquentation d'une institution collective avant l'entrée à l'école peut faciliter la transition pour l'enfant. Ainsi, selon ses propos « ... *Négatif ce n'est en tout cas pas, positif dans quelle mesure aussi...* ». Il mentionne finalement une façon intéressante d'évaluer la solution « structures d'accueil » : en fonction du bonheur des familles. Sont-elles heureuses de cette prestation et organisation ou préféreraient-elles un soutien pour rester à la maison avec leur(s) enfant(s) ?

Monsieur B considère que l'impact sur les enfants est a priori positif, mais pour autant que l'enfant n'y passe pas toute sa semaine. Pour lui, « *c'est une question après d'usage* ». Il estime que les enfants s'adaptent très bien et très rapidement, même jeunes et que les apports peuvent être nombreux : « *le but c'est de le sociabiliser. C'est de connaître un autre environnement, c'est de favoriser ses capacités d'adaptations, d'apprendre quelques choses* ».

Monsieur A tient un discours très positif en ce qui concerne le placement des enfants en structure, même s'il y a des proportions à garder. Relativement à 15-20 ans en arrière, ce politicien estime que les enfants sont chanceux de fréquenter des structures bien plus professionnelles. D'un côté il y a « *le cocon familial dans lequel il va recevoir l'amour parental enfin les éléments des apprentissages initiaux Et puis pour moi la structure c'est justement d'ouvrir les choses, la socialisation avec les autres, mais y a aussi ce qui est plus pédagogie, ce que les parents font au feeling, les parents font avec l'amour, au fait de l'entourer, etc. Et puis derrière la structure y a des choses qui sont plus professionnelles, je sais pas : la détection précoce des problématiques de dyslexie, de coordination ou de prononciation...* ». Il met en évidence le fait que la crèche est un lieu propice à l'apprentissage d'une vie en collectivité, il indique que « *pour un enfant, c'est positif de vivre avec des congénères, pour l'enfant c'est positif d'avoir des règles de vie, pour l'enfant c'est positif de voir autre chose que papa ou que maman à la maison...* ».

Pour conclure sur la présentation des résultats, nous souhaitons exposer les dires de nos quatre personnes interrogées par rapport à deux questions de conclusion de l'entretien.

- 1) Pouvez-vous en quelques mots me dire ce qu'est pour vous une structure d'accueil de l'enfance ?

Monsieur D répond qu'il s'agit d'une structure « *mise au service des concitoyens pour faciliter leurs citoyens et leur permettre de se débrouiller dans une société de plus en plus complexe* ». Monsieur C considère que les structures sont « *des locaux qui sont adaptés pour accueillir des enfants en bas âge, à tout âge... C'est de l'espace pour jouer, c'est des personnes qui ont l'habitude de garder des enfants donc c'est mettre des locaux et du personnel à disposition pour occuper les enfants* ». Pour Monsieur B, il s'agit d'un « *lieu accueillant. Il y a du personnel dévoué avec des infrastructures qui sont adaptées, bien adaptées aux enfants où ils se sentent un peu chez eux, quand même. C'est une structure à dimension humaine* ». Monsieur A donne une réponse qui pourrait presque, selon ses propos, se transformer en slogan politique : pour lui une structure d'accueil, « *c'est l'accompagnement professionnel des premiers pas dans la vie* ».

- 2) Finalement qu'aimeriez-vous entreprendre relativement aux structures d'accueil en Valais ?

Si Monsieur C n'envisage rien, Monsieur B aimerait faire évoluer les mentalités car il « *trouve qu'il y a encore beaucoup trop de gens qui sont dans la mentalité Kinder, Kirsche, Küche* ». La société a évolué, mais à son avis, les représentations n'ont pas suivi le rythme notamment en ce qui concerne le rôle, la place et les responsabilités des femmes.

Monsieur A et Monsieur D se réfèrent aux programmes de leurs partis et souhaitent ainsi, pour le premier, que la qualité, l'importance des structures et du personnel formé soient reconnus. Il faut « *montrer que ce n'est pas juste s'occuper de ses enfants comme on le fait à la maison ; c'est ça qui fera que les choses évolueront un jour sur le plan salarial et sur le plan de la reconnaissance* ». Le second tient à soutenir le modèle familial et mentionne par ailleurs la possibilité d'une association pour assurer l'amélioration des structures d'accueil existantes, puisque dans certains cas le besoin se fait sentir.

### 3. Conclusion

#### 3.1. Résumé et synthèse des données traitées

Par ce travail, nous pouvons constater que si toutes les personnes interviewées ont obtenu des connaissances au sujet des structures d'accueil des jeunes enfants par le biais de leur activité politique, deux politiciens, Monsieur B et Monsieur C ont par ailleurs recours à ce type de structure en tant que parents. Bien que de sources diverses, les **contacts** eus leur ont apporté une opinion plutôt positive des structures. Toutefois, les quatre ont, pour différentes raisons, un avis réservé par rapport au déploiement du nombre d'institution dans le canton du Valais. Des controverses émergent en outre relativement à l'implication de l'Etat dans la garde et l'éducation des familles : doit-il ou non s'investir ? Les familles sont-elles seules et uniques responsables dans ce domaine ?

Sur le point des **connaissances au sujet des structures d'accueil**, les élus communaux ne connaissent souvent pas les actes cantonaux et fédéraux, les élus cantonaux ne connaissent pas forcément les actes communaux et fédéraux et les élus au niveau national ne connaissent pas les actes communaux et cantonaux. L'exception est Monsieur A, élu au niveau cantonal et au niveau communal, qui connaît une grande partie des éléments aux différents échelons politiques.

Au sujet du **personnel travaillant dans les structures**, le constat est que, hormis Monsieur A qui est très au clair à ce sujet, les différents titres, les différentes fonctions, les différents rôles et responsabilités des professionnels du secteur ne sont pas connus par les représentants politiques interrogés. Par ailleurs, les propos récoltés indiquent que la qualification du personnel peut découler d'une formation spécifique avec l'obtention d'un diplôme, mais également par l'expérience personnelle de maman. Seul Monsieur A pense que cette expérience ne suffit pas pour exercer le métier d'éducatrice en structure d'accueil. Des compétences pointues et précises sont attendues en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être. Enfin, en ce qui concerne la place des hommes dans les structures petite enfance, tout le monde est personnellement favorable (avec une petite formation néanmoins pour les papas), mais anticipent de probables résistances du conseil communal et des parents.

Les **conditions de travail** du personnel éducatif ressortent comme étant adéquates, seule la question du salaire fait l'objet de développement. Monsieur A et Monsieur B relèvent en effet la rétribution modique pour ces professionnels compte tenu du niveau de formation. Une explication en appui sur le facteur genre est donnée. Les divergences intercommunales sont également mentionnées et déplorées.

Sur le point de la **politique familiale en Suisse et en Valais** tout le monde s'accorde à dire que la situation est localement plutôt bonne et cela grâce à l'histoire, religieuse ou politique, du canton. La thématique « famille » ressort comme un sujet phare au sein des partis ; beaucoup de discussions et de débats, avec des orientations de développement variées sont en cours. Ceux-ci sont dépendants notamment de la conception de la famille et de la femme, mère et/ou professionnelle.

En ce qui concerne le **pouvoir d'action des politiques** sur les structures d'accueil, les représentants interrogés ont tous conscience que cela se joue au niveau communal, mais peu semblent se rendre compte à quel point le conseiller communal en charge du dicastère de l'enfance a tout pouvoir sur la/les structures qui lui sont rattachées. Des inconvénients mineurs à ce pouvoir très localisé sont mentionnés ; la proximité étant plutôt vue comme un atout. Seul Monsieur A prône une meilleure coordination et répartition commune-canton.

Sans surprise, pour chacun, les structures ont un **coût** important. En revanche, des divergences apparaissent par rapport aux personnes-instances qui devraient assumer cette charge financière, entre confédération, canton, communes, concitoyens et parents. En accord avec les résultats de l'étude « *La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte* », Messieurs A et B voient une rentabilité, bien qu'indirecte, à la création de structures pour les jeunes enfants.

Il est intéressant de relever que lien entre **évolution sociale et évolution des structures** est envisagé de façon distincte par les politiciens de l'échantillon. Selon les cas, l'influençant devenant l'influencé ou l'évolution étant envisagée en parallèle. En outre, même si la loi de 2001 sur la jeunesse pourrait être retravaillée, elle est estimée suffisante ; une imposition plus sévère aux communes n'étant pas souhaitée.

Pour terminer, la question du bien de **l'enfant** n'est pas évidente pour les politiciens. Ils apportent beaucoup de réponses nuancées par des : « *ça dépend* » : de l'enfant du contexte familial, du temps de fréquentation, des choix de société, etc. Néanmoins, de nombreux apports pour l'enfant à la fréquentation d'une collectivité d'enfants sont mentionnés.

## **3.2. Analyse et discussion des résultats obtenus**

### *3.2.1. Analyse des résultats*

Constituée de l'analyse des programmes des quatre partis principaux en Valais et des propos de quatre politiciens actifs dans ces partis, cette recherche empirique nous éclaire sur plusieurs dimensions relatives à l'accueil extra parental et à son lien avec les politiques familiales prônées dans le canton.

J'ai pu constater tout d'abord que certains politiciens sont des parents qui placent leurs enfants en structures d'accueil, mais cette position d'usagers ne les rend pas plus grands connaisseurs des services qu'ils utilisent, ni plus grands défenseurs du domaine. Ils semblent convaincus du bienfondé de ces structures avec modération et pour un accueil modéré. Cela réfute donc une hypothèse émise avant de faire ce travail qui était que les politiciens qui profitent des services d'une structure d'accueil connaissent son fonctionnement et sont « acquis à la cause ». Est-ce que cette hypothèse est réfutée par manque de transparence et d'informations des structures auprès des parents ? Par manque de possibilités de contacts et d'échanges directs ? Par manque d'intérêt ou d'implication ? Par délégation à la maman ? etc. La réponse n'est pas connue, mais il est à noter que lorsque ces politiciens parlent d'éducation, ils mentionnent plus les mères que les pères ; on peut donc se demander si l'éducation est encore une tâche à connotation féminine et si les réponses auraient été différentes si des femmes politiciennes avaient été interrogées ?

Ainsi, les avis concernant l'augmentation du nombre de places de crèches sont réservés alors que, selon les articles de presse cités en ouverture du travail, de nombreux parents sont en attente. L'une des raisons évoquée est la crainte de créer la demande. Pourtant, déjà en 1992 quatre mille enfants étaient placés chez des mamans de jour car les parents travaillaient. L'externalisation de la garde est en augmentation depuis plus de cinquante ans et les premiers accueils à la journée ont vu le jour en Valais dans les années 50-60. Il ne s'agit donc pas d'une réalité nouvelle, ni, comme il a pu être dit, d'un développement des structures avant une transformation de la société. Le besoin a bien été démontré, notamment dans l'étude d'Iten *et al.* dénombant un manque de 50'000 places en Suisse, Valais compris.

Le financement des structures peut être un argument et un frein à l'extension de l'offre. Les dépenses faites pour les structures d'accueil sont effectivement plus élevées que pour les

mamans de jour comme l'ont dit certains politiciens, mais les prestations sont différentes. Les crèches sont résolument passées, depuis de nombreuses années, de « lieux de garde » à « lieux d'accueil » avec un rôle pédagogique, préventif, social et d'égalité des chances auprès de l'enfant comme mentionné dans le cadre théorique. Il ne s'agit donc pas uniquement d'un investissement pour les parents, pour leur permettre de concilier vie privée et vie professionnelle, mais également d'un investissement pour l'enfant, pour ses apprentissages, son intégration sociale et son épanouissement personnel. Nous constatons toutefois que cette évolution n'est pas encore ancrée dans les mentalités.

Ce constat est fortement corrélé à la vision de la place de la femme au sein de la famille et à celle de la conception du modèle familial idéal. Bien que l'émancipation féminine ne date pas d'hier, que les femmes soient de plus en plus présentes sur le marché du travail depuis l'industrialisation, que l'égalité des genres soit prônée, le canton du Valais garde une vision relativement traditionnelle de la famille et de la répartition des tâches en son sein : les mères ont la responsabilité d'éduquer leurs enfants. Au lieu d'envisager une complémentarité des apports, familles et structures sont fréquemment opposées : les unes étant considérées comme démissionnaires si elles ont recours aux secondes, et les autres étant perçues comme des solutions par défaut. Il est donc relativement délicat et potentiellement culpabilisant pour les mamans d'assumer le choix d'une vie professionnelle.

Il serait peut-être bien de se fier aux chiffres et aux réalités des principaux intéressés, les parents et plus particulièrement les mères, car bien souvent le discours tenu est paradoxal. On attend d'elles qu'elles travaillent, qu'elles rapportent un salaire, qu'elles s'adaptent à la société, etc. mais parallèlement on leur demande de continuer à gérer leur ménage et leurs enfants pour être de bonnes mères. Les pères eux sont bien rarement évoqués.

La correspondance éducation = mamans est historiquement et religieusement ancrée et les mères d'aujourd'hui tentent d'élargir le point de vue. Il n'est pas étonnant que cette correspondance ait été transposée dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants. En très grande majorité assumé par des femmes, le métier d'éducatrice de l'enfance a été, et est encore perçu comme nous avons pu le constater dans certaines interviews, comme une transposition du métier de maman auprès d'autres enfants. Nous l'avons mentionné dans le cadre théorique, la professionnalisation du métier s'est faite relativement récemment et de façon hétérogène selon les cantons. En Valais, si des compétences pointues et spécifiques sont attendues en lien avec le développement de l'enfant, la reconnaissance des actions pratiques, des responsabilités, des savoirs n'est pas encore acquise. La profession doit s'affranchir des conceptions anciennes, la formation doit être valorisée, les salaires doivent être adaptés.

Les connaissances de politiciens en matière de fonctionnement, de financement, de législations, de normes en vigueur relativement aux structures d'accueil sont assez hétérogènes, voire assez vagues. Les personnes interviewées se disent concernées par les questions d'accueil extrafamilial, mais elles en connaissent finalement pour la plupart que très peu. On peut cependant distinguer les réponses de Monsieur A qui se révèlent plus exactes et plus précises. Ce constat est assez rassurant compte tenu qu'il est en charge de ce dicastère. En revanche, les lacunes identifiées dans le reste de l'échantillon nous interpellent particulièrement. D'une part, parce que ces acteurs politiques, actifs notamment au niveau communal, ont un pouvoir important sur les structures et leur personnel. D'autre part, parce que cela interroge la répartition des responsabilités ainsi que la transmission et la circulation des informations entre les différents échelons politiques. Comme nous l'avons expliqué dans le cadrage théorique, les institutions petite enfance sont sous la coupe de trois niveaux politiques distincts : communal, cantonal, fédéral. La répartition des responsabilités légales, financières, administratives dans cette hiérarchie est peu connue par les politiciens interrogés. Pourtant, ce type d'organisation verticale du pouvoir a notamment comme objectif d'être plus proche des citoyens, dont l'échantillon fait partie. Si les connaissances sont si

diffuses auprès de ces élus, il est pertinent de se demander ce qu'il en est auprès de la population en général. Il est pertinent de se demander également dans quelle mesure les débats et les décisions qui sont prises sont faites « en toutes connaissances de cause ». Citons en exemple les propositions faites d'accepter un certain nombre (environ 50%) de personnes non-diplômées dans l'effectif des équipes, alors que cela est déjà une réalité sur le terrain. Quelles sont les connaissances en termes de statut du personnel ? En termes de ratio adulte/enfant ? etc.

La question de la collaboration entre instances verticales et entre communes ressort de façon importante dans les interviews. Chacun semble agir à son niveau politique ou attendre qu'un autre niveau politique agisse, mais aucune communication n'est entamée. Par exemple, pour le financement des structures, certains élus communaux attendraient plus de subventions du canton qui lui attendrait plus de la confédération. On se renvoie donc la balle d'un camp à l'autre sans jamais avoir de réelles prises de position définitives ; une réalité déjà bien exemplifiée dans le reportage « un hiver sans crèche » diffusé sur Temps Présent.

Il s'agirait, selon Monsieur D d'une limite de la démocratie. Quelle que soit la raison, les conséquences se ressentent sur le terrain. En effet, n'est-ce donc pas à cause de ce manque de communication qu'une convention collective de travail ne peut pas être mise en place ?

Le « *Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse* »<sup>39</sup> nous parle des preuves scientifiques de l'importance de la petite enfance dans la construction d'une personne et donc que la société doit s'en soucier. Toutefois, la réalité des besoins économiques et des obligations parentales est parfois éloignée de ce que l'on apprend lors de la formation professionnelle et du principe de l'enfant au centre. Il est important de trouver un juste milieu pour que le système de structure d'accueil puisse garder l'enfant au centre de ses préoccupations tout en répondant aux besoins des adultes et de la société. Il est important de donner les moyens aux structures d'offrir un contexte sécurisant et épanouissant à cette jeune population en développement.

Il est tout à fait probable que sans conditions adéquates, sans reconnaissance, sans formation spécifique, sans soutien politique, les structures de l'enfance ne soient que des lieux de gardes et que les employés ne servent qu'à « parquer, torcher et nourrir »<sup>40</sup> (Chaplain & Custos-lucidi, 2005) des gamins dont les parents doivent travailler. Lors de ce travail et surtout lors des entretiens avec les politiciens, nous nous sommes aperçus que pour la plupart, la profession d'éducation de l'enfance peut être assumée par presque n'importe qui, nous nous sommes aperçus que nos conditions de travail sont méconnues, mais nous nous sommes surtout aperçus que le but premier de nos structures n'étaient pas toujours assimilé. Il ne s'agit pas de « débarrasser les parents de leurs enfants », « de déresponsabiliser les familles », « de participer à la destruction e la famille », mais bien d'accueillir et d'accompagner les enfants dans leurs apprentissages en partenariat avec leurs parents.

Entre les programmes de parti et les dires des politiciens, nous pouvons constater certaines distanciations comme pour Monsieur C qui disait que pour le parti les femmes étaient des ressources humaines de travail et donc qu'il fallait leur permettre d'exercer une activité professionnelle alors que personnellement, il s'interrogeait de savoir si la société souhaitait réellement que les mères travaillent et que les enfants soient placés. Cependant, le constat d'une ligne commune entre les valeurs du parti et les valeurs personnelles peut s'expliquer par les propos de Monsieur A : « ...*Donc non, je pense que l'un va avec l'autre. C'est parce*

---

<sup>39</sup> Document encore en consultation imprimé par la commission suisse pour l'UNESCO en mai 2012. [http://www.cadredorientation.ch/downloads/Cadre\\_d\\_orientation.pdf](http://www.cadredorientation.ch/downloads/Cadre_d_orientation.pdf)

<sup>40</sup> Les métiers de la petite enfance. Des professions en quête d'identité. p. 24-27



*qu'on a cette vision là qu'on est au parti et puis c'est parce qu'on est au parti qu'on connaît et qu'on confirme cette vision-là... »*

### *3.2.2. Lien entre l'intérêt de départ et les résultats obtenus*

Dans un souci de compréhension plus générale du contexte dans lequel je suis amenée à exercer mon activité professionnelle, mon intérêt de départ s'est focalisé sur la compréhension des représentations et des opinions relatives au secteur de la petite enfance de la part des responsables politiques. La question de recherche formulée était la suivante : « Quelles sont les diverses tendances politiques au sein des partis valaisans pour les structures d'accueil de l'enfance ? ».

La partie empirique de mon travail m'a amené à analyser les programmes politiques des partis et à questionner quatre politiciens sur leurs idées, leurs souhaits, leurs connaissances, leurs programmes, etc relativement au thème de l'accueil en crèche des jeunes enfants. Les résultats obtenus montrent clairement des tendances politiques distinctes entre les partis, ce qui est déjà un résultat intéressant. Ma récolte de données m'a permis par ailleurs d'aller plus loin que ce que suggérait ma question initiale. En effet, les propos recueillis m'ont permis de cerner également sur quels appuis se construisent les discours des acteurs politiques. Les résultats montrent ainsi clairement une méconnaissance de la profession de l'éducation de l'enfance par les politiques, des conditions et des normes de travail. Pourtant, tous se sentent concernés par le sujet et estiment qu'il y a des enjeux d'actualité importants. Il s'avère donc nécessaire de rechercher un terrain de rencontre pour communiquer entre professionnels de l'enfance et monde politique afin que chacun puisse expliquer ses difficultés, ses possibilités, ses préoccupations, ses souhaits. Cela démontre de manière limpide le bien-fondé de la problématique de ce travail.

### *3.2.3. Atteinte des objectifs*

Les objectifs pour ce travail étaient de :

- Clarifier la volonté et les actions concrètes des politiciens valaisans pour les structures d'accueil.
- Améliorer la compréhension des actions politiques concernant notre profession.
- Établir une vision globale du cadre que connaissent les structures d'accueil de l'enfance en Valais à travers les lois et les directives Suisses, cantonales et communales.

Ce travail apporte un éclaircissement historique qui nous permet de mieux comprendre la mentalité actuelle du peuple suisse ou plus particulièrement valaisan. Les différents niveaux politiques concernés par la politique de l'enfance et en particulier par les structures d'accueil de l'enfance ont été mis en exergue. Le cadre social et légal a été présenté, mais aussi discuté dans les entretiens. Enfin, la ligne directrice de chaque parti enrichie par les entretiens, indique la volonté politique valaisanne au sujet des structures d'accueil. Cependant, la constatation de la non-communication entre les personnes décidant pour les structures et les personnes travaillant à l'intérieur des structures influe de manière négative sur une compréhension commune. De plus, aucun éclairage n'est porté au sujet de l'incompréhension du personnel des structures d'accueil envers le mécanisme politique.

### *3.2.4. Apports du travail*

Les apports de ce travail peuvent être distingués en trois catégories : pour le monde politique, pour le terrain professionnel, pour moi-même.

Tout d'abord, le travail effectué peut-être utile déjà aux quatre politiciens interrogés. Au travers de nos échanges, tous se sont rendu compte, à un moment ou un autre de

l'entretien, de certaines de leurs lacunes par rapport aux structures d'accueil. J'ai donc espoir qu'ils cherchent à se renseigner de manière plus précise par l'intermédiaire de textes légaux, de recherches scientifiques, mais aussi par le contact direct avec des professionnels actifs en crèche. Par ailleurs, je souhaiterais que ce mémoire puisse outiller les acteurs politiques dans la construction de leurs axes d'actions et dans leurs propositions en matière de politique familiale.

Ce travail me semble utile pour les professionnels de l'enfance qui souhaitent, tout comme moi, mieux comprendre l'ancrage sociale et politique de leur métier. Il permet d'une part de donner une compréhension de la construction du métier, mais également et surtout de comprendre l'origine des débats et des positions actuelles, parfois peu encourageantes, par rapport au développement des structures. Comprendre les enjeux politiques, les programmes des partis, la répartition des responsabilités et du pouvoir est un atout pour pouvoir participer à l'évolution du champ, à la reconnaissance de la profession ; pour pouvoir être des interlocuteurs privilégiés écoutés et entendus.

En ce qui me concerne, ce travail m'a apporté des surprises, notamment de voir l'absence de discussion et/ou de connaissances entre le monde de l'enfance et le monde politique, mais les résultats sont enrichissants pour pouvoir agir avec des bases solides et réalistes. Il a permis de réfuter certaines hypothèses, comme vu plus haut, mais également d'en confirmer d'autres notamment au sujet du pouvoir des politiciens sur une structure d'accueil de l'enfance. Je pense que pour tenter de revaloriser la profession de l'éducation de l'enfance, il est nécessaire de passer par ce constat et de se baser sur un socle clair et solide.

J'ai également découvert des choses que je ne connaissais pas comme l'entreprise « *Amalthée* » ou des éléments dont je n'avais pas connaissance dans les « *directives pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité primaire* » durant les entretiens. De plus, le constat de mon ignorance face à certains points m'a permis de constater la difficulté de tout connaître et donc de mieux comprendre la position des politiques.

L'écart entre l'opinion des politiques et la réalité concrète du terrain a été démontré et ainsi, certaines pistes d'action concrètes ont été apportées durant les entretiens par les politiciens eux-mêmes. Le travail restant à accomplir est donc clair et les acteurs politiques qui souhaitent contribuer à ce cheminement ont pu être identifiés.

### 3.2.5. *Mes apprentissages durant ce travail*

Outre les apprentissages en termes de contenus développés ci-dessus, ce travail m'a permis des apprentissages par rapport à une démarche de recherche et par rapport à une posture d'intervieweur. Par l'élaboration du cadrage théorique, j'ai eu l'occasion de développer tout d'abord des compétences de synthétisation de données de littératures, ce qui a été une étape relativement aisée pour moi. La difficulté s'est plutôt posée dans l'organisation de ces informations. Par la suite, développer une grille d'entretien et réaliser des entretiens avec des personnes qui ont l'habitude d'être interviewées a été bien plus compliqué. Il m'importait en effet de pouvoir d'une part obtenir les informations que je recherchais, mais également de pouvoir conduire l'entretien de manière respectueuse et en montrant un intérêt réel aux propos de politiciens sollicités. J'ai ainsi pu développer des compétences de conduite d'entretien qui sont, selon moi, nécessaires à la profession d'éducation de l'enfance. Apprendre à me contenter d'écouter pour réellement comprendre la personne est ardue mais capital à une compréhension et une discussion constructive ; que se soit avec des acteurs politiques, mais également, voire même surtout dans le cadre de mon activité, avec les parents.

### **3.3. Limites du travail**

La première limite de ce travail est l'échantillon des personnes interviewées. D'une part, toutes les personnes n'ont pas de caractéristiques communes, donc il n'y a aucun socle commun hormis le fait d'être tous des hommes politiques. Autre limite, aucune femme ne fait partie de l'échantillon. De plus, les contraintes méthodologiques font que le résultat de cette recherche est basé uniquement sur quatre personnes et n'est donc pas représentatif du monde politique valaisan.

Hormis l'échantillonnage de personne, ce travail n'évoque aucune solution. Le fait d'avoir uniquement posé la première pierre me donne envie de finaliser la maison. Un jour peut-être une suite à ce travail sera donnée.

Enfin, ces entretiens sont une mine d'or d'informations à traiter que je n'ai pas pu faire dans ce travail. Au travers des réponses, la compréhension est aisée sur la raison du fossé entre politique et structure d'accueil et cela reste à creuser. Les entretiens n'ont pas toujours été faciles à réaliser car il était frustrant pour moi de ne pas pouvoir échanger avec les personnes interviewées et me concentrer uniquement sur leurs connaissances. De plus, les personnes interviewées pour certaines ont l'habitude de répondre à des questions et de détourner le sujet ou d'affirmer leurs connaissances comme réalité. Cela a parfois été difficile pour moi d'obtenir toutes les réponses à mes questions.

Une dernière limite à mon travail est la difficulté à départager dans les propos des interviewés ce qui est relatif à leur opinions personnelles, de ce qui est une position de parti. En effet, les acteurs de cette recherche ont été interpellés par rapport à la fonction politique, mais au sein des entretiens, certaines questions pouvaient les amener à se sortir de ce cadre strict et à relater des expériences et/ou idées personnelles.

### **3.4. Perspectives et pistes d'action professionnelle**

Ce travail permet de poser concrètement les connaissances des politiciens au sujet des structures d'accueil de l'enfance en Valais et le résultat m'a surprise. Nous en parlons souvent mais ces lacunes sont frappantes pour moi. Cependant, il a également permis d'amener des pistes d'actions concrètes par Monsieur A (PS) par exemple. Il nous permet également de voir sur qui nous pouvons compter pour avancer et nous battre pour une meilleure reconnaissance du travail du personnel éducatif et de leur professionnalisme. Dans les perspectives d'avenir, je pense que la principale chose est de continuer notre effort de communication et d'explication entre les politiques et le personnel des structures éducatives mais également avec la population. Je sais que beaucoup de choses ont déjà été faites, mais au vue des réponses de certains politiciens, il y a encore des progrès à faire. Il est donc heureux de voir par exemple des professionnels de l'enfance qui s'initient à la politique pour défendre nos intérêts.

Alors comment faire se rencontrer les chemins des politiques avec les chemins du personnel éducatif des structures d'accueil de l'enfance ? Est-ce que les professionnels sont sur la bonne voie ou ne devrions-nous pas reprendre ce qui a été fait sur d'autres cantons ? Est-il bon de vouloir nous battre pour nos salaires avant de faire reconnaître les compétences professionnelles qu'impliquent les métiers d'éducation de l'enfance ? et de faire connaître la réalité de notre terrain.

### **3.5. Remarques finales**

A la question : « *Quelles sont les diverses tendances politiques au sein des partis valaisans pour les structures d'accueil de l'enfance ?* », je pense donc que nous pouvons affirmer que les politiques du canton du Valais globalement ne sont actuellement pas totalement convaincues du bienfondé des structures d'accueil de l'enfance même s'ils vivent des

expériences plutôt positives et malgré le fait qu'ils s'aperçoivent bien que cela est une nécessité pour notre société. Mais comme disait Monsieur A : « ...*l'école c'est une institution qui date de décennies pour ne pas parler de siècles, les crèches vont devoir petit à petit se forger ce fonctionnement-là...* ». L'école publique a plus d'assise actuellement car elle a une histoire bien plus ancienne que l'accueil préscolaire et parascolaire, mais elle a aussi été contestée. Les changements de société ont besoin de temps pour s'ancrer dans les mentalités et surtout dans nos lois. Même si ce résultat peut être, comme dit plus haut, discuté car une seule personne par parti a été interrogée à ce sujet, la question reste de savoir comment faire pour que les politiciens et les conseillers communaux en charge du dicastère de l'enfance ne s'arrêtent pas qu'aux coûts engendrés par les structures d'accueil de l'enfance mais considèrent aussi leur importance sociale et les avantages qu'elles peuvent apporter tant aux enfants, qu'aux familles et à la société.

Je terminerai par une remarque dans une visée positive et constructive : même si les acteurs politiques sont encore tièdes à prôner un déploiement des structures d'accueil des jeunes enfants en Valais, le débat est d'actualité. Nous sommes donc nous, professionnels actifs, dans une phase-clé pour le domaine. Nous pouvons contribuer à convaincre nos différents interlocuteurs et nous pouvons nous investir pour faire reconnaître nos compétences. Ce défi ne sera pas relevé en deux jours, mais par nos actions quotidiennes, par notre accompagnement professionnel du développement de l'enfant, par nos contacts privilégiés avec les familles, par notre implication dans les débats, nous saurons, j'en suis certaine, faire évoluer les représentations.

## 4. Bibliographie

### 4.1. Ouvrages

BOILLOD, J.-P. (2002). *Manuel de droit* (12<sup>ème</sup> Editions). Genève : Slatkine. ISBN 2-05-101913-4

CHAPLAIN, D.-L. & CUSTOS-LUCIDI, M.-F. (2005). *Les métiers de la petite enfance, Des professions en quête d'identité* (2<sup>ème</sup> éditions). Paris : La Découverte. ISBN 2-7071-4667-6

DAFFLON, B. & ABATTI R. (2003). *La politique familiale en Suisse : enjeux et défis* (1<sup>ère</sup> édition). Lausanne : Réalités sociales. ISBN 2-88146-124-7

GOLAY, V. & MIX et REMIX (2010). *Institutions politiques suisses* (1<sup>ère</sup> édition). Lausanne : LEP. ISBN 978-2-606-01359-2

ITEN, R. et al. (2005). *Combien de crèches et de familles de jour faut-il en Suisse ?* Version abrégée de l'étude « Offre d'accueil extra-familial en suisse : potentiels de demande actuels et futurs ». Zürich : PNR 52 Fond National Suisse. Consulté le 28.10.14 à l'adresse : [http://www.nfp52.ch/files/download/Etudeabregeelten\\_F.pdf](http://www.nfp52.ch/files/download/Etudeabregeelten_F.pdf)

RICHARD-DE PAOLIS, P. [et al.] (1995). *Petite enfance en Suisse romande* (1<sup>ère</sup> Edition). Lausanne : Réalités sociales. ISBN 2-88146-076-3

TROUTOT, P.-Y., TROJER, J. & PECORINI, M. (1989). *Crèches, garderies et jardins d'enfants* (1<sup>ère</sup> édition). Genève : Service de la recherche sociologique.

ZOGMAL, M. (2008). « *T'es un enfant à caprices* » (1<sup>ère</sup> édition). Genève : Les Cahiers de la Section des Sciences de l'Education. ISBN 2-940195-48-X

### 4.2. Articles de journaux

KILLE ELSIG, C. (19.02.2014). De l'espace pour la jeunesse. *Le Nouvelliste*, p. 10.

WEBER, S. (19.06.2011). Pénurie de crèches, de qui se moque-t-on ?. *FEMINA*, n° 26, pp. 14-24.

Z., N. (14.12.2006). La seule crèche de Bex ferme : les parents sont révoltés. *Le Matin Bleu*. n°243 p. 2

ZWAHLEN, F. (22.02.2014). La fin d'une très longue attente... *Le Nouvelliste*, p. 10.

### 4.3. Reportage télévisé

Engel, R. & Stern, A. (17.01.2008). Un hiver sans crèche. Dans *Temps Présent*. Genève : Radio Télévision Suisse romande. Consulté le 20.09.14 dans <http://www.rts.ch/emissions/temps-present/famille-jeunesse/1341835-un-hiver-sans-creche.html>

### 4.4. Sites internet

Confédération suisse. *Ch.ch*. Consulté le 14.05.14 à <https://www.ch.ch/fr/federalisme-suisse/>

La toupie. *La toupie*. Consulté le 14.05.14 à <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Regime.htm>

PDC parti démocrate-chrétien. Programme 2009-2013 du PDC Vr. Consulté le 28.10.14 à [http://www.pdcvr.ch/fileadmin/Kantone\\_FR/Valais/downloads/Programme\\_2009\\_-\\_definitif.pdf](http://www.pdcvr.ch/fileadmin/Kantone_FR/Valais/downloads/Programme_2009_-_definitif.pdf)

PLR Les Libéraux-radicaux. Liberté, cohésion et innovation – par amour de la Suisse. Consulté le 28.10.14 à <http://www.plr.ch/component/content/article/73-participer/1391-politique-familiale.html>

PS. Parti socialiste. Notre programme. Consulté le 28.10.14 à <http://www.sp-ps.ch/fr/parti/nous-sommes-le-ps/notre-programme>

*Régime politique* (s.d.). dans Wikipedia. Consulté le 14.05.14 à [http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9gime\\_politique](http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9gime_politique)

UDC Union démocratique du centre. Programme pour un parti gouvernemental. Consulté le 28.10.14 à [http://www.udc-valais.ch/wp-content/uploads/2013/02/FIR\\_Finale-Programme-2013-2017.pdf](http://www.udc-valais.ch/wp-content/uploads/2013/02/FIR_Finale-Programme-2013-2017.pdf)

#### **4.5. Cours**

GUINARD DUMAS, Ch. (2014). *Cours de politique sociale de deuxième année* [Présentation Powerpoint]. Sion : Ecole Supérieure filière éducation de l'enfance.

SCHMIDT, L. (2014). *Cours de droit de première année* [Présentation Powerpoint]. Sion : Ecole Supérieure filière éducation de l'enfance.

#### **4.6. Autres documents**

Département de l'éducation, de la culture et du sport, Service cantonal de la jeunesse. *Le placement d'enfants à la journée de 0 à 12 ans dans le canton du Valais* [Document imprimé par le canton du Valais]. Valais : 2007

Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse :

Document encore en consultation imprimé par la commission suisse pour l'UNESCO en mai 2012. [http://www.cadredorientation.ch/downloads/Cadre\\_d\\_orientation.pdf](http://www.cadredorientation.ch/downloads/Cadre_d_orientation.pdf)

L'Ordonnance sur le placement d'enfants, OPE, 1977, révisée en 2013

La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte, Mackenzie Oth, 2002

Loi en faveur de la jeunesse, canton du Valais, 2000

Ordonnance sur différentes structures en faveur de la jeunesse, canton du Valais, 2001

## **5. Annexes**

**Annexe numéro I**  
**Carnet d'entretien**



## Carnet d'entretien :

### Informations générales :

Formation :

Age :

Profession :

Situation familiale :

Mission politique :

**Les structures d'accueil de l'enfance seront appelées structures d'accueil pour simplifier.**

### Thèmes :

1. Le biais par lequel vous avez eu un ou des liens avec les structures d'accueil.
2. Connaissances des structures d'accueil.
3. Le personnel des structures
4. Conditions de travail
5. Politique familiale en Suisse et en Valais
6. Le pouvoir d'action d'un politique sur les structures d'accueil
7. Les coûts d'une structure d'accueil
8. Évolution de la société et évolution des structures d'accueil en Valais
9. Et les enfants là-dedans ?
10. Une structure d'accueil pour vous en un mot, c'est quoi ?
11. Une chose que vous entreprendriez pour les structures d'accueil en Valais ?
12. Aimeriez-vous rajouter quelque chose ?

Questions de relance	
1	<ul style="list-style-type: none"><li>• Est-ce des connaissances par le biais de vos enfants, de gestion ou de mise en place de structures au niveau communal, de politique, par intérêt personnel ? Par mail, enfant dans structure.</li><li>• Quelle opinion avez-vous sur les structures d'accueil suite à ce contact ?</li><li>• Votre opinion a-t-elle évolué selon votre expérience ? si oui quelle était-elle ? pourquoi ?</li><li>• Selon vous, est-ce l'avis de votre parti ou votre expérience personnelle qui influence le plus vos décisions ?</li></ul>

2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonctionnement interne (horaires,...)</li> <li>• Règlements communaux</li> <li>• Directives cantonales</li> <li>• Loi fédérale</li> <li>• D'où viennent-elles ? via média, personnel ou gestion politique ?</li> </ul>
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qui travaille dans les structures ?</li> <li>• Quelles compétences et quels rôles ont le personnel pour vous ?</li> <li>• Est-il nécessaire que ce soit des personnes formées ?</li> <li>• Et les hommes, peuvent-ils aussi travailler dans les structures ?</li> </ul>
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avez-vous, à un moment donné, été sensibilisé aux conditions de travail du personnel éducatif en structure d'accueil ?</li> <li>• Par quel biais ?</li> <li>• Quelles sont ces conditions ?</li> <li>• Qu'en pensez-vous ?</li> <li>• Selon vous pourquoi une CCT n'a toujours pas pu être instaurée ?</li> </ul>
5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En Suisse</li> <li>• En Valais</li> <li>• Qu'est-ce qui fait, selon vous, que nous en sommes là en Valais aujourd'hui ?</li> <li>• Pour votre parti quelle devrait être la politique familiale en Valais ? Parti de la famille.</li> <li>• Quelles évolutions envisagez-vous pour l'avenir ?</li> </ul>
6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel est-il ?</li> <li>• Pensez-vous avoir les outils, les connaissances et la maîtrise nécessaires pour cela ? (par exemple être l'employeur d'une crèche ?)</li> <li>• Les <b>autorités communales</b> changeant chaque <b>4 an</b>, un électricien qui se voit confier le dicastère en charge des structures d'accueil, comment fait-il pour assumer sa responsabilité ?</li> </ul>
7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• On en parle beaucoup. Qu'en pensez-vous ? (coûts, répartition entre état, confédération et commune)</li> <li>• Pour une structure n'y a-t-il que des coûts ou également un retour sur investissement ?</li> <li>• Quelle répartition des coûts aimeriez-vous ?</li> <li>• Étude sur le rendement</li> </ul>
8	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce que la place que les structures d'accueil ont acquise est en adéquation avec l'évolution de la société ? (place de la femme, cellule familiale, conciliation vie professionnelle et familiale, partage des tâches,...)</li> <li>• Loi de 2000 sur la jeunesse est-elle suffisante ?</li> </ul>
9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels impacts ?</li> <li>• L'impact dépend-il de l'âge, la fréquentation,... ?</li> <li>• Quel est le but pour l'enfant ?</li> </ul>

## **Annexe numéro II**

**Tableau récapitulatif des informations  
reccueillies durant les entretiens.**

Tableau récapitulatif

	Thèmes	Questions de relance	PS	PDC	PLR	UDC
	Informations générales		<i>Licence en science politique 31 ans Responsable de campagnes et médiatiques pour la Suisse romande Célibataire Député au Grand Conseil et vice-président de Bovernier et président du PSVSR</i>	<i>Ingénieur agronome à l'EPFZ 43 ans Marié, trois enfants Conseiller national et président du PDC Suisse</i>	<i>Ingénieur électricien 39 ans Ingénieur informatique Marié, trois enfants Conseillé communal</i>	<i>Fin d'HEP 23 ans Célibataire Président de l'UDC Entremont</i>
1	Le biais par lequel vous avez eu un ou des liens avec les structures d'accueil	a) Le biais	Construction structure communale, Formation interne du parti	Enfants, Parti politique, Avis des personnes autour	Construction structure communale, Placement des enfants	Pas connu au niveau familial, Discussions politiques
		b) Opinion suite à ce contact	Bonne.	. Structures très hétérogènes . Entend le meilleur comme le pire . Trop de normes	. Surpris du bon travail des EDE . Surpris cadre strict . Plutôt positif	Pas adepte mais voit les soucis des concitoyens, positif comme négatif
		c) A-t-elle évolué selon votre expérience ? Comment ? Pourquoi ?	Avant pas formidable car manque de formation et non adaptée aux besoins des parents	Pas vraiment d'évolution	Evolution vers du positif	Opinion évolue en constatant le besoin de certains parents
		d) Avis de parti ou expérience personnelle qui influence les décisions ?	Un ensemble.	. Contact avec les gens . Parti politique	Avis politique	Avis personnel
2	Connaissances des structures d'accueil	a) Fonctionnement interne	Connaissances communales	Biais des enfants	Peu, coûte cher à la commune	X
		b) Règlements communaux	Connaissances communales	. Qui commande, paie! . C'est leur affaire	Pas trop de questions posées lors de la mise en marche de la structure	Parfois participation communale, mais plutôt à charge des parents
		c) Directives cantonales	Appris que recommandations et pas obligations	. Attention aux prérogatives communales . Pense que canton se mêle pas trop	Le petit nombre d'enfant à charge d'une EDE	X
		d) Loi fédérale	Subventions à la création	. Attention aux prérogatives cantonales . Impulsion à la création grâce au PDC	Peu	On favorise la construction
		e) D'où viennent-elles ? Via média, personnel ou gestion politique ?	Gestion de structure	Intérêt personnel	Mise en place de la structure	. Presse . Informations du parti

3	Le personnel des structures	a) Qui travaille dans les structures ?	. Directrice. ES. ASE. Auxiliaire. Stagiaire	. Châteauneuf délivre 5-6 titres. ES.HES Avant simple maintenant compliqué depuis 10-15 ans	. Complicé. EDE. Stagiaire. Aide	. Il faut un papier, pas n'importe qui. Payé et engagé par commune. Sinon bénévole, par contrainte financière. EPE à la mode. Sinon main d'œuvre pour cuisine,...
		b) Quelles compétences et quels rôles ont le personnel pour vous ?	. Directrice: organisation, pédagogie, RH, relations avec parents . ES: dynamique, pédagogie, autonome avec enfant, retour parents . ASE: un peu trop utilisé comme ES, pas être seules avec enfants et moins de relations avec parents . Auxiliaire: toujours accompagnée, pas de formation. Après un certain temps peuvent faire une reconnaissance pour ASE. . Stagiaire: pour première expérience	. Directrice . Responsable de la nurserie,... . Personnel (formé et non formé) . Rôle de confiance et d'intégrité totale, loyauté, compétences sociales et professionnelles, rôle d'exemple . Inculquer un programme de fonctionnement . Début de l'apprentissage . Stimulante pour l'enfant, s'en occupe et soit attentive . Remplace pas parent mais rôle subsidiaire important	. Faire fonctionner la crèche avec collaboratrices . Contact avec les parents . Responsable en cas d'accidents . Un petit peu d'éducation . Savoir comment occuper les enfants	. Pédagogie . Médicale de base . Pas de substitution aux parents . Surveillance . Accompagnement durant la pause de midi . Donner habilité sociale . Motricité et ... . Contact avec parent important pour sensibiliser en cas de problème chez l'enfant, coordination parent- personnel important
		c) Est-il nécessaire que ce soit des personnes formées ?	Oui	Non, une maman peut très bien (50-50)	Ça dépend la fonction mais pas obligatoire pour garder des enfants, stage suffit pour voir compétence	70% formé et le reste non
		d) Et les hommes, peuvent-ils aussi travailler dans les structures ?	Oui, mais discussion au conseil	Pourquoi pas	Oui personnellement mais difficile pour conseil	Oui, mais plus difficile pour hommes, il faut une formation pour se défendre

4	Conditions de travail	a) Y avez-vous, à un moment donné, été sensibilisé ?	Oui	Non	Non, pas trop	Non
		b) Par quel biais ?	Par formation du parti et avant par commune	Ouïe dire et journaux, débats politiques	X	Comparaison avec école
		c) Quelles sont ces conditions ?	Salaires plus bas que concierge, dépendent des communes	Salaires bas, beaucoup d'adultes par enfants, dépendent des communes	Même que pour le reste des employés de la commune sauf salaire comme canton	Comme école
		d) Qu'en pensez-vous ?	Bovernier plutôt bien mais disparité dommageable	Dépend des communes, moins bien qu'employés de maison parfois c'est pas acceptable	Bonnes conditions	Contraintes et responsabilités
		e) Selon vous pourquoi une CCT n'a toujours pas pu être instaurée ?	Beaucoup d'interlocuteur avec conditions très différentes	Il faut se faire représenter par des gens qui veulent trouver des solutions	Etonnement	Pas entendu parlé
5	Politique familiale en Suisse et en Valais	a) En Suisse	Enormes différences cantonales		Tournant	Tous les partis s'en mêle
		b) En Valais	Bien pour ce qui est finance et système familial traditionnel	Fait bcp pour la famille	Subventions, impôts,... déjà bien	Préservé
		c) Qu'est-ce qui fait, selon vous, que nous en sommes là en Valais aujourd'hui ?	Historique, catholique	Sensibilité valaisanne avec PDC	Sensibilité politique	Catholique
		d) Pour votre parti quelle devrait être la politique familiale en Valais ?	. Égalité homme-femme et salariale . Structures d'accueil . Précarité des familles . Conciliation de la vie familiale et du travail . Congé parental . Rester intégré au marché du travail	Continuer de mettre au premier rang	Favoriser les femmes au travail	Famille base pour l'enfant
		e) Quelles évolutions envisagez-vous pour l'avenir ?	Pas prêt de changer car PDC perd du terrain pour l'UDC tout autant conservateur	Moi je pense qu'on est vraiment fichu	Trouver un moyen de rationaliser	On va pas vers le beau

6	Le pouvoir d'action d'un politique sur les structures d'accueil	a) Quel est-il ?	Commune le plus, un peu canton mais pas de volonté de l'exercer	Ca dépend des communes, système presque étatique	Enorme	Certains cantons aident
		b) Les outils, les connaissances et la maîtrise nécessaires pour?	Dépend de l'intérêt des conseillés	Seul le responsable de dicastère connaît	Oui car proximité, conseil, aides	C'est la limite de la démocratie mais quelqu'un doit prendre des décisions.
		c) Les autorités communales changeant chaque 4 an comment cela se passe-t-il?	Coordonner des choses	La majorité des personnes restent donc continuité	Problème de relations humaines normales	Si c'était pas bien avant on sera content de changer
7	Les coûts d'une structure d'accueil	a) On en parle beaucoup. Qu'en pensez-vous ? (coûts, répartition entre état, confédération et commune)	. Confédération: Bien, mais pas au bon endroit . Canton: bien mais toujours beaucoup sur communes	Structures privées seraient bien, impôts déguisés sur les enfants	Canton pourrait faire plus	. Nerf de la guerre . De toute façon c'est toujours les citoyens qui paient. . Ne connaît pas la répartition
		b) N'y a-t-il que ça ?	1 franc pour crèche 2 pour économie	Il faudrait apporter un vrai plus (comme les langues) et les parents payeraient plus, prévention	Difficile à évaluer un retour sur investissement, ce sont des structures qui coûtent.	Oui, et les personnes peuvent travailler
		c) Quelle répartition des coûts aimeriez-vous ?	Mieux de répartir pour avoir moins sur les communes	Parents	50-50% communes canton	. C'est un choix de placer un enfant donc la famille doit l'assumer . Les entreprises doivent aider à l'aménagement du temps
		d) Étude sur le rendement	1 franc pour crèche 2 pour économie	Oui et j'y crois	Situation différente ville-campagne	Méfiance des études

8	Evolution de la société et évolution des structures d'accueil en Valais	a) Adéquation place des structures et évolution de société?	Sur commune oui, après ailleurs peut être encore du travail	Oui indéniablement	Suis assez bien voir structures en avance	Evolution parallèle, parfois structures avant société
		b) Loi de 2001 est-elle suffisante ?	Ce serait peut-être bien de séparer petite enfance et enfance.	Base légale suffisante mais à travailler	Jeune loi	On peut la faire évoluer donc ça suffit
9	Et les enfants là-dedans ?	a) Quels impacts ?	Positif pour l'enfant de voir autre chose	Question d'équilibre	Négatif en tout cas pas. Positif ?	En théorie enfant au centre et s'ils sont trop petits se tourner vers les parents. Mieux que d'être seul à la maison
		b) L'impact dépend-il de l'âge, la fréquentation,... ?	Oui	Oui	Ca dépend	Oui
		c) Quel est le but pour l'enfant ?	Apprentissage, ouverture, prévention	Le sociabiliser	Ils ont du plaisir mais surtout pour parents	Dépend des idéologies parentales



**Annexe numéro III**  
**Extrait de retranscription d'entretien**

### Extrait de retranscription d'entretien.

*Intervieweur: Si on commence par le biais par lequel vous avez eu un ou des liens avec les structures. Vous m'avez dit que vous y placez vos enfants. Sinon vous n'avez jamais eu d'autres...*

Interviewé: Mes enfants parce que non je n'ai pas eu d'autres liens particuliers. J'ai souvent des liens avec des personnes qui me parlent du sujet avec des mamans ou des parents qui me parlent du sujet, du tarif, de l'organisation, des horaires scolaires ou d'une hypothétique UAPE sur leur commune, mais je n'ai pas eu de contact direct avec des structures si ce n'est les contacts que j'ai eu avec la structure où mes enfants sont gardés.

*Qu'est-ce que ce contact vous donne comme opinion à ce sujet?*

C'est que le Valais, au niveau général, je pense que ... et ça a été prouvé par différentes études et différents reportages, enquêtes assez fouillées, que le Valais est quelque part un canton qui fait beaucoup pour les familles par rapport à tous les autres cantons qui nous entourent – que ce soit au niveau de la fiscalité, des primes maladies, le pouvoir d'achat des familles – ça a été prouvé par Bilan et par d'autres, est le plus élevé en Valais. Donc ça, c'est déjà une bonne situation de départ, maintenant j'estime qu'au niveau de la petite enfance, il y a des structures qui sont très, très hétérogènes d'une commune à l'autre. C'est évident que si vous êtes... ça dépend aussi de la culture politique et de la population, mais c'est vrai que si vous êtes une ville vous avez une masse critique, un potentiel d'offrir une diversité de structures d'accueil qui est plus importante. Pour offrir de la pouponnière à l'UAPE vous pouvez quasiment tout faire. Si vous êtes à Trient pis que vous avez 6 degrés dans une classe c'est un peu plus difficile mais vous êtes aussi dans un village, une commune de montagne où, peut-être que, on n'a pas forcément les deux parents qui travaillent mais qu'il y en a un qui se consacre uniquement à ses enfants.

*On va continuer et on verra... Votre opinion, finalement, est-ce qu'elle a évolué lorsque vous avez placé vos enfants; ou bien est-ce que c'est resté assez stable? Par rapport à la structure?*

Non, mon opinion elle est globalement positive, parce que j'estime que le mode d'organisation de la famille est pas l'affaire de l'état. C'est l'affaire de la famille, mais que l'état doit offrir des structures qui sont appropriées. Pas en sur nombre mais qu'on puisse répondre à une demande de la population parce qu'aujourd'hui l'intégration des femmes dans le monde professionnel, pour moi, c'est une nécessité sinon il faut, il faut être conséquent et puis on arrête de former des médecins, on arrête de former des personnes qui nous coûtent 500'000 et 1'000'000 par tête de pipe en sortant de l'université et puis certains voudraient les faire retourner au foyer. Moi j'estime que, si, je respecte toutes les personnes, des hommes ou des femmes, qui décident de se consacrer à leurs familles. Mais si elles prennent une autre décision: il faut aussi respecter cette décision! Pour ça il faut pouvoir répondre avec des structures qui font sens dans la société du vingt et unième siècle parce que les femmes sont aussi intelligentes et sans doute un peu plus travailleuses que les hommes en tout cas au niveau des études. Elles ont du succès il faut qu'elles puissent, ensuite travailler et je pense que c'est une erreur de complètement perdre le contact avec le circuit professionnel et que ... à la longue tout le monde y perd. La personne, qui se met dans une situation potentielle de précarité... L'état y perd parce qu'on a moins de rentrées fiscales et puis à la fin, on a toutes sortes de problèmes qui vont s'accumuler et puis qu'on souhaite pas. Donc je pense que d'offrir ces structures là sans exagérer mais en nombres suffisant par rapport à la demande qu'on a. Je pense que c'est nécessaire.